errissien

En vue très vite

Marathon photo numérique ville de Serris- Fnac

page 4

Album

Carnaval de Serris

page 8

Coup d'œil

Actions culturelles

page 18

Sport

Remise du trophée de l'Espoir

page 22

Au quotidien

Motion contre la prospection du gaz de schiste

page 34

Encart

Budget 2011





Info Mairie





Accueil Hôtel de Ville:

Lundi:14 hoo- 18 hoo

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00









• Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Samedi:9h00 - 12h00

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 01 60 43 67 63 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières. les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation : Tél.: 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 60 43 66 81 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Du vendredi 15 juillet au samedi 13 août 2011, les horaires d'accueil du public à l'Hôtel de Ville et à la Marie du Bourg seront les suivants :

- Lundi: de 13 h oo à 17 h oo (permanence téléphonique de 8 h oo à 12 h oo)
- -- Du mardi au vendredi : de 8 h oo à 12 h oo et de 13 h oo à 16 h oo
- Samedi: de 9 h 00 à 12 h 00 (seul le service État Civil, à l'Hôtel de Ville, sera ouvert le samedi matin)

Attention: durant cette période, le service Maëlis sera ouvert uniquement l'après-midi.

Les inscriptions (y compris au CP) pour la rentrée scolaire 2011 auront lieu du lundi 2 mai au jeudi 30 juin 2011 au service Maëlis, à l'Hôtel de Ville.

Pour l'inscription de votre enfant munissez-vous du carnet de santé de l'enfant, d'une photocopie du livret de famille et d'une photocopie d'un justificatif de domicile et rendez-vous au service Maëlis, à l'Hôtel de Ville.

Un certificat d'inscription vous sera délivré. Pour que cette inscription soit définitive, merci de contacter le directeur de l'école muni du certificat délivré par la ville, de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et des cartes d'identité des parents.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité périscolaire (restauration, accueil périscolaire, centre de loisirs) munissez-vous également d'une photocopie de votre dernier avis d'imposition.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2011-2012

Hôpital de Lagny-Marne La Vallée 2012

Salle des Fêtes:2012



Piscine intercommunale



Denis Gayaudon, Maire de Serris



Une vision prospective

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons toujours souhaité anticiper au mieux et de façon sereine l'avenir. Avoir une vision sur plusieurs années nous permet ainsi de préparer en amont l'évolution de notre commune et ainsi prendre des décisions en conséquence. C'est donc dans cette même logique que nous étudions et préparons les budgets municipaux.

Au regard des phases de développement à venir plus que jamais les services municipaux proposés doivent être maintenus et même renforcés, au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux habitants. Après avoir débattu sur les conséquences financières induites, nous avons pris la décision de faire évoluer la fiscalité locale et ceci après huit années de taux communaux restés inchangés. En agissant prioritairement sur le foncier bâti, nous avons choisi une taxation qui concerne à la fois l'habitat et l'économique afin de ne pas concentrer l'impact de l'augmentation sur les familles serrissiennes.

Une telle décision même si elle n'est pas simple à prendre, nous permet d'assurer l'autonomie financière de la commune pour de nombreuses années. C'est donc dans cet esprit de construire un avenir serein et dynamique que, fin avril, l'équipe majoritaire a voté à l'unanimité le budget.

L'ouverture et la mise en fonctionnement du Gymnase Olympe de Gouges, en plein cœur du centre urbain, ont d'ailleurs été prises en compte dans ce nouveau budget.

Ces décisions budgétaires nous permettent, non seulement de continuer à offrir un service de qualité aux habitants mais également, de poursuivre notre action en faveur du développement durable.

C'est d'ailleurs en totale adéquation avec notre agenda 21 local et notre politique en faveur de la préservation de l'environnement que le conseil municipal de Serris a voté à l'unanimité une motion contre la prospection du gaz et de l'huile de schiste en Seine et Marne.

Avec mes sentiments dévoues

Denis Gayaudon,

2 france

Maire de Serris.

Le Serrissien

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Xavier Lanéry, Noura Bellili.

Service Communication: Nicolas Humbert. Katell Hellegouarc'h, Lydie Kirtchuk.

Service Communication

 Conception graphique: Service Communication.

Desbouis Gresil Tél.: 0169834466 Imprimé sur du papier recyclé Certification Label Imprim'Vert

4000 ex. Dépôt légal: 2e trimestre 2011



EN VUE, TRÈS VITE

- RES VITE

 5° édition
 du Marathon
- Les jeunes Serrissiens ont du cœur

photo numérique

- Petit rappel
- Concours des maisons fleuries 2011
- Fête de la Musique
- 1er semi-marathon du Val d'Europe
- Exposition de Juin
- Les pompiers nous ouvrent leurs portes

L'ALBUM DE SERRIS

- Carnaval de Serris:

 La symphonie des éléments
- Carnaval de l'école Henri Matisse
- Oasis du Val d'Europe
- Nouvel an Chinois à la Vallée Village
- Saison écologique
- 3^e édition de la Semaine du Développement Durable
- La chasse aux œufs
- Concours général des métiers 2011
- Inauguration du lycée Émilie du Châtelet
- Journée de la BD à Serris

Encart détachable: Budget 2011

COUP D'ŒIL

- Actions culturelles
- 18
- Découverte d'une artiste généreuse, Marie Laure Griffe
- Réunion d'accueil des nouveaux arrivants

SPORTS

- Concours de pétanque
- Remise du trophée de l'Espoir
- Portes ouvertes au gymnase Olympe de Gouges
- Stage sport culture février 2011

DÉMOCRATIE

- Délibérations des Conseils Municipaux
- Résultats des élections cantonales
- Tribunes

AU QUOTIDIEN

- Motion contre le gaz de schiste
- 34
- Nouveaux commerces et services
- Le Serrissien est écologique
- Forum de l'emploi et de la formation



En Vue très vite

l'affich e

Samedi 11 juin 2011 Cinquième Marathon

Photo numérique ville de Serris - Énac

Pour la cinquième année consécutive, la Fnac Val d'Europe, en partenariat avec



Ghislaine SERVIÈRES Conseillère municipale Déléguée auprès du Personnel Communal et des Partenaires Extérieurs

Participez à un défi photo pour mettre votre créativité à l'épreuve!

Illustrez 3 thèmes dévoilés tout au long de la journée et rapportez vos 2 clichés par thème dans le temps imparti.

- Composez votre équipe de 2 personnes,
- Inscrivez-vous à l'accueil de la FNAC Val d'Europe,
- Munissez-vous de votre appareil photo numérique et d'une carte mémoire vierge

Déroulé du Marathon

9 h 00: rendez-vous à l'Hôtel de Ville de Serris pour le coup d'envoi du Marathon.

10 h 00: Annonce du 1er thème à illustrer.

12 h 30 : Déjeuner à Serris

14 h 00: Annonce du 2e thème,

déchargement des photos avant 16 h 00

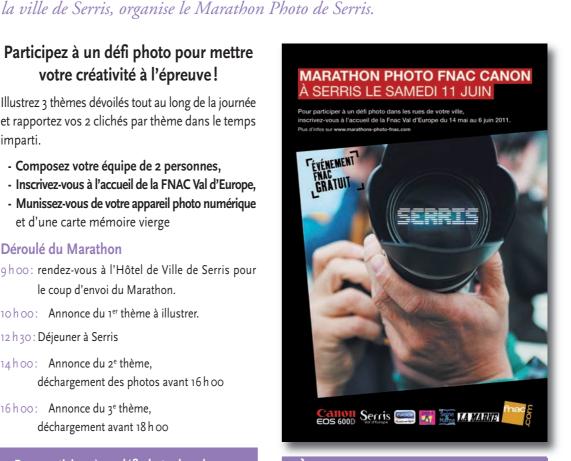
16 h 00: Annonce du 3e thème, déchargement avant 18 h 00

Pour participer à un défi photo dans les rues de votre ville, inscrivez-vous à l'accueil de la Fnac Val d'Europe du 14 mai au 6 juin 2011.

> Plus d'infos sur www.marathons-photo-fnac.com



Geneviève **CHAFFARD** Adjointe au Maire Déléguée à la Culture



À gagner:

1^{ER} PRIX: Reflex Canon EOS 550 D 18-55 mm

2^E PRIX: Compact Canon IXUS 115

3^E PRIX: Imprimante Canon MG5250

Les jeunes Serrissiens ont du Cœur

Tous les bénévoles des Restaurants du Cœur de la ville d'Esbly tiennent à remercier les enfants des Centres de loisirs de Serris ainsi que ceux de l'accueil Périscolaire Henri Matisse pour la collecte qu'ils ont effectuée au profit des personnes accueillies dans leur centre.

Le résultat de cette collecte est le suivant :

- 198 kg de denrées alimentaires,
- 4 kg d'aliments pour bébé,
- 5 kg de produits d'hygiène et couches.

Tous les produits collectés ont été proposés aux bénéficiaires lors des jours d'ouverture du centre.

Les bénévoles remercient également M. Denis Gayaudon, Maire de Serris, d'avoir donné son accord pour cette collecte et M. Régis Maksud, Responsable de l'Accueil Périscolaire Henri Matisse, qui a veillé au bon déroulement de celle-ci.





Petit rappel:

Petit rappel concernant les règles à respecter pour la tranquillité de tous, taille des haies et gestion des déchets verts.

De manière à respecter la tranquillité du voisinage, nous vous rappelons que les travaux de bricolage et ou de jardinage réalisés par les particuliers et les professionnels à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc., sont régis par un arrêté, qui limite l'utilisation de ces appareils aux plages horaires suivantes:

Du lundi au vendredi: 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30-19 h 30 Samedi: 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00 Dimanche et jours fériés: 10 h 00 - 12 h 00

Pour plus de renseignements: www.smitom-nord77.fr



Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie de Bailly Romainvilliers:

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre):
Du lundi au vendredi: 10 h 00-12 h 00/14 h 00 - 18 h 00
Samedi: 9 h 00 - 12 h 00/14 h 00 - 18 h 00
Dimanche et jours fériés*: 9 h 00 - 12 h 00
* Jours fériés: 9 h 00 - 12 h 00
(sauf 1er mai, 25 décembre et 1er janvier durant lesquels les

Concours des Maisons Fleuries 2011

Pour participer, il suffit de s'inscrire en remplissant le bulletin ci-dessous et de le renvoyer ou de le déposer, avant le jeudi 24 juin 2010 à l'adresse suivante:



Concours des Maisons Fleuries 2010 Mairie du Bourg - 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris

Un formulaire sur le site de la ville www.mairie-serris.net vous permet de vous inscrire directement en ligne.

Vous pouvez vous inscrire par courriel à l'adresse suivante: s-technique@mairie-serris.net ou par téléphone au 01 60 43 66 81. 4 catégories vous sont proposées.

Catégorie 1: maisons avec jardin très visible de la rue.
Catégorie 2: décors sur la voie publique
(balcons, fenêtres, portes et murs fleuris).
Catégorie 3: immeubles collectifs.
Catégorie 4: entreprises, usines et commerces, etc.

Catégorie 4: entreprises, usines et commerces, etc.
sons Fleuries 2010
ans la catégorie N°
_



<mark>En Vue</mark>très vite À l'affiche

6

21 juin 2011 Fête de la Musique

Comme chaque été, la traditionnelle fête de la Musique aura lieu le 21 juin.



Gilbert BRULFERTConseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Place Antoine Mauny (devant l'Hôtel de Ville)

19h00 > École de Musique Serrissienne

20h00 > Astoria (Rock)

21h00 > Swing Académie

22hoo > Folkom (Chanson)

www.mairie-serris.net

Place de Saria

18h/ooh30 > Animation DJ Chriss laser sur le thème du Disco (tombola, buvette, stand maquillage)

Organisé par l'Association des Commerçants et Entreprises pour la Promotion de Serris (A.C.E.P.S.)

Forum de la Fnac Val d'Europe

Un aperçu des scènes locales du 77, tout au long de la journée!

Au programme: du blues, de la funk, du jazz, de la soul, de la pop... avec les groupes Amfil, M.M.P.M, Chouquettes Blues, SAD et les élèves de Double Croche, école de musique de Coupvray, Bailly Romainvilliers et Magny le Hongre.

www.fnac.com



Retrouvez la programmation complète des autres communes du Val d'Europe sur leurs sites internet ainsi que sur le site du SAN du Val d'Europe : www.valeurope-san.fr

1er semi marathon du Val d'Europe

Le dimanche 2 octobre 2011, le Val d'Europe accueillera son 1^{er} semi-marathon (21km100). Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe - organisateur de cette manifestation en partenariat avec l'association FSE Coupvray Athlétisme - ouvre cette épreuve au public et aux coureurs confirmés (nés en 1993 et après), afin de permettre au plus grand nombre d'y prendre part.

Inscrivez-vous dès le mois de juin!

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du SAN du Val d'Europe www.valeurope-san.fr

Inscription obligatoire (10 \in , pour toute inscription avant la course, 12 \in , le jour de la course).

Pour tout renseignement, appeler le service des sports du SAN au 01 60 43 80 ou par courriel sport@valeurope-san.fr



Expositions

Peintures, bandes dessinées vitraux, modelage...

Les associations "l'Atelier", "Azimuth", "les Chènes Vitrail" et le cours de modelage sculpture de Marie-Laure Griffe vous invite à une exposition,

du vendredi 17 juin au dimanche 19 juin, de 10h00 à 19h00 à la Ferme des Communes.

Entrée libre.



Les pompiers nous ouvrent leurs portes

Le samedi 25 juin prochain, les pompiers de la caserne de Chessy ouvriront leurs portes au public. À partir de 13 h 30 le Centre d'intervention et de Secours de Chessy sera accessible à tous et des animations autour du métier de sapeur-pompier seront proposées.

Pour la 3^e année, les soldats du feu de Chessy vous accueilleront afin de vous faire découvrir l'envers du décor et vous familiariser avec leurs métiers.

Plus d'une vingtaine de pompiers volontaires et titulaires vous guideront à travers les différentes animations et démonstrations telles que l'utilisation d'extincteurs, prévention routière, voiture tonneau, gestes de premiers secours et pleins d'autres activités.

Enfants et parents sont donc conviés à entrer dans l'univers des sapeurs-pompiers le samedi 25 juin dès 13 h 30. La caserne est située rue du Grand Secours, 77 700 Chessy.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 01 60 43 97 00

Album de Serris

Animation

Carnaval de Serris La symphonie des éléments

Ce samedi 19 mars après midi a eu lieu le carnaval de Serris organisé par la municipalité afin de fêter l'arrivée du printemps. C'est sous un ciel clément que s'est déroulée une journée pleine de surprises...



Gilbert BRULFERT Conseiller municipal Délégué à l'Animation et au Jumelage

Cette année, les enfants se sont donné rendez-vous autour du thème des réjouissances de la symphonie des éléments : l'Air, le Feu, l'Eau et la Terre. Accueillis à la Ferme des Communes, les enfants ont pu découvrir des stands en lien avec le thème de la journée.



À partir de 14 h oo, les plus petits comme les plus grands ont pu se faire maquiller par des professionnels. Des ballons en forme d'animaux ont également été confectionnés par leurs soins et offerts aux personnes présentes. Sur de nombreux stands des activités ludiques en lien avec la Semaine du Développement Durable ont été proposées aux enfants. Entre la création d'éoliennes,



souffle, les expériences farfelues et bien d'autres choses, les enfants ont apprivoisé les forces de la nature!

Dès 15 h 00, déguisés et accompagnés de leurs familles et des animateurs, les enfants ont lancé le départ du défilé à travers la ville. Costumes, maquillages, chars, dragons et même un cracheur de feu sur des échasses ont complété le cortège. En suivant la route de Meaux puis la rue Émile Cloud, la petite troupe a fait une pause devant la Mairie du Bourg où souffleur de bulle et cracheur de feu ont tour à tour fait rire et émerveillé l'ensemble du public.



Une surprise de taille attendait les enfants au retour du défilé devant la Ferme des communes... les pompiers!

En effet, après avoir découvert les pouvoirs du feu, le public a pu être sensibilisé à ses dangers. La journée s'est ainsi terminée sur les explications des combattants du feu qui ont fait partager leur métier aux enfants en les invitant à monter dans leur grand camion rouge, à essayer leurs casques, à monter à l'échelle ou encore à tirer avec la lance incendie.

Un grand merci à l'Association Musique Passion, à



Le Serrissien



l'équipe de Disneyland resort Paris, à la police municipale, aux pompiers, aux services Animation, Enfance et leunesse,



ainsi qu'à toutes les personnes qui ont permis l'organisation et la réalisation de cette magnifique journée!



9

Carnaval de l'école Henri Matisse

Un Carnaval a été organisé par l'école Henri Matisse le mardi 8 mars au matin. Les élèves des classes de maternelles de l'école ont défilé dans la rue à l'occasion de la journée de mardi gras.

À cette l'occasion, les enfants avaient réalisé des masques sur le thème des insectes. À partir de 10 heures, les classes de petite, moyenne et grande section se sont réunies dans le hall de la maternelle pour commencer le défilé. C'est accompagnés de musique et de chansons que les enfants ont parcouru les quelques mètres qui les séparent de la place d'Ariane. Encadrés par les équipes de la police municipale et entourés de leurs parents et de curieux, les enfants ont apporté durant une heure de la couleur et des sourires à la ville.



Oasis du Val d'Europe

Depuis son ouverture en fin d'année dernière, nous vous avons parlé de l'organisation, du fonctionnement ainsi que des partenaires de l'Épicerie Solidaire de Serris. Mais savez-vous que vous pouvez devenir l'un de ces partenaires ? L'Oasis du Val d'Europe a sans cesse besoin de soutien. En choisissant de donner des denrées à l'Épicerie, c'est l'ensemble des Valeuropéens que vous aidez.

Boire et manger sont des besoins essentiels et lorsque cela vient à manquer, c'est tout un monde qui tangue. En offrant des denrées alimentaires à l'Épicerie Solidaire, vous l'aidez à fonctionner et à aider les autres.

Pour cela deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous pouvez déposer directement vos dons durant les horaires d'ouverture de l'Épicerie Solidaire soit le mardi matin et le jeudi après midi.
- Prendre rendez-vous avec un membre de l'association l'Oasis du Val d'Europe qui passera récupérer les denrées alimentaires à votre domicile.

Pour plus d'informations: 01 74 81 58 58

Rappel du fonctionnement de l'épicerie

L'épicerie est ouverte deux jours par semaine, pendant 2 heures (le mardi matin et le jeudi après-midi). Le but étant d'aider les usagers, et non de les assister, ces derniers ont la possibilité de bénéficier de Épicerie Solidaire pour une période de 1 à 3 mois, renouvelable.

Pour bénéficier des services de l'Épicerie Solidaire, il suffit de s'inscrire au CCAS des villes de Serris ou de Magny-le-Hongre. Le personnel de ces services accompagnera les familles et les personnes en fonction de leur situation. Selon des critères établis, elles seront orientées vers l'Épicerie Solidaire qui les accueillera grâce à ses bénévoles.



Album de Serris

Animation

Nouvel an chinois à la Vallée Village

Samedi 5 février, c'est au son des tambours, des cymbales et d'un gong que chalands et représentants chinois ont entamé les festivités de cette nouvelle année. En cette année 2011, disons au revoir à l'année du Tigre et bonjour à celle du Lapin!

La Chine était à l'honneur à l'occasion de la célébration de la nouvelle année. En effet, la Chine représente le premier client étranger de la Vallée Village, une bonne raison pour lui rendre hommage.

Les allées de la Vallée ont don accueillis une cérémonie animée par l'Association Française de Danse du Dragon et Lion Chinois. C'est plus d'une quinzaine de danseurs et musiciens qui ont réussi le pari d'emporter le public jusqu'en Chine.

En présence de Monsieur Yuxi Liu, Ministre conseiller auprès de l'Ambassadeur de Chine à Paris et Xiolan Yang, premier secrétaire, les danseurs ont, durant l'espace d'une heure, donné vie aux marionnettes géantes.

En Chine, la danse du Lion est une tradition et fait partie, entre autres, des festivités du Nouvel An chinois. Le Lion représente à la fois un symbole de force, de courage et de sagesse.



Défilé traditionnel chinois dans les rues de la Vallée Village.

Quant au Dragon, il représente la bravoure, la noblesse et la chance.

Cette année c'est donc le Lapin qui est mis à l'honneur. Ce signe se définit comme tranquille et conciliant, aimant le confort et le luxe, paresseux, prudent et réservé, le Lapin préfère voir s'échapper une occasion en or plutôt que de s'exposer à un danger ou d'avoir à se fatiguer. Les natifs de l'année du Lapin sont les personnes nées en 1903, 1915, 1927, 1939, 1951, 1963, 1975, 1987, 1999 et 2011.

Histoire d'animaux:

Selon une légende chinoise, les signes du zodiaque chinois auraient pour origine un réveillon du Nouvel An auquel furent invités douze animaux par Bouddha.

Ils arrivèrent un par un au rendez-vous: le Rat, le Buffle, le Tigre, le Lapin, la Dragon, la Chèvre, le Serpent, le Cheval, la Chèvre, le Singe, le Coq, le Chien et le Cochon.

Pour les remercier de leur visite, Bouddha leur consacra à chacun une année et les informa de leurs compatibilités avec les autres animaux et ils surent quelles seraient les années favorables ou défavorables selon l'élément de l'année.



M. Yuxi Liu, Ministre conseiller auprès de l'Ambassadeur de Chine à Paris et M. Denis Gayaudon ont inauguré la cérémonie du nouvel an chinois à la Vallée Village

Album de Serris

Développement Durable

11



Martine OFFROY
Adjointe au Maire
Déléguée au
Développement Durable

Saison écologique

Comme régulièrement à l'Hôtel de Ville, des conférences, débats, ateliers et rencontres sont organisés à destination de tous les Serrissiens. Les thèmes retenus dans la programmation 2010-2011 sont volontairement en lien avec des événements mondiaux, nationaux ou locaux.

Ce choix s'inscrit dans une volonté constante d'informer, d'échanger afin de mieux comprendre les impacts et les enjeux d'un monde en pleine mutation.

Après l'agriculture biologique, l'économie solidaire, le climat, l'énergie, la santé et l'eau ont été mis à l'honneur.

Retour sur 2 rendez-vous de fin d'hiver, animés par M. Rolland, du Collectif Écologie Durable:

Problèmes de santé: des nouvelles pistes ou solutions sont-elles possibles?

Le 11 février dernier, c'est une conférence sur la santé: le "bienêtre physique mental et social" comme le défini l'Organisation Mondiale de la Santé, qui s'est déroulée en présence de M^{me} GACOGNE et de M. MASSARD, d'Alliance Terre-Vie.

M^{me} OFFROY a tenu à rappeler en préambule le principe I de la déclaration de Rio en 1992 :

"Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature."

La santé est donc une préoccupation majeure du Développement Durable. Plus qu'un objectif, c'est devenu un préalable indispensable.

Malgré les progrès évidents de ces dernières décennies en termes de santé publique, il s'avère que malheureusement l'environnement est à l'origine de nombreux problèmes de santé.

Le secteur de la santé a plus que jamais un rôle crucial à jouer pour initier et proposer de nouvelles perspectives en matière de développement durable à travers des exemples de bonnes pratiques et de conduite du changement

Après une introduction présentant les maladies d'aujourd'hui, les besoins de l'être humain et les principes de la naturopathie ont été abordés

À l'éclairage des grands principes de la naturopathie, nous avons ensuite (re)découvert les moyens de les satisfaire tout en restant en santé. Enfin un échange entre les intervenants, M^{me} Gacogne et M. Massard, de l'association Alliance Terre Vie, et le public a clôturé ce rendez-vous.

L'eau : comment préserver ce bien commun de l'humanité?

Organisée 11 mars dernier, cette conférence s'est articulée sur le thème de l'Eau, à l'approche de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars.

Depuis quelques années le 22 mars est déclaré journée mondiale de l'Eau par l'ONU, pour faire suite au sommet de Rio en 92. C'est l'occasion pour chaque état de consacrer cette journée à des actions de sensibilisation et d'informations autour de ce bien précieux qui est l'eau. Pour 2011, l'attention internationale est braquée sur les impacts de la croissance urbaine rapide et l'industrialisation et le thème est: l'eau pour les villes, répondre au défi urbain.

En France, le Grenelle de l'environnement a mis en exergue le fait que gaspiller l'eau, c'est gaspiller notre capital de vie et celui de nos enfants, et a donc placé la protection de l'eau au cœur de ses conclusions. Ainsi, conformément à la Directive Cadre européenne de l'Eau et au Grenelle, les 2/3 de la masse d'eau devront atteindre un bon état écologique en 2015 et au plus tard en 2027, ce que les SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux) doivent tenir compte. L'Île de France fait partie du SDAGE de Seine Normandie.

Mme OFFROY en a profité pour rappeler le contexte local : le département de Seine et marne qui dispose de ressources en eau abondante avec 2 axes majeurs : la marne et la seine, et de nombreuses zones humides, a lancé son Plan départemental de l'eau depuis 97, conscient de la dégradation générale et du risque d'insuffisance.

Le SAN a mis en place depuis quelques années une gestion écologique de ses bassins et poursuit sa politique de trame verte et bleue.

Serris s'est lancé depuis l'année dernière dans la gestion différenciée, après avoir adhéré depuis 5 ans à la charte de Champigny, que gère l'Association AQUIBRIE visant à reconquérir la nappe de champigny qui alimente une grande partie de la seine et marne.

Depuis le o phyto est appliqué

Album de Serris Événement

Semaine du Développement Durable 3e édition à Serris

Depuis 3 ans, la ville de Serris vit une semaine par an au rythme d'événements autour du développement durable. L'édition de 2011 intitulée "Changeons nos comportements", a permis d'informer et de promouvoir les principes du développement durable.



Martine OFFROY Adjointe au Maire Déléquée au Développement Durable

Afin de donner aux citoyens les moyens d'agir concrètement en faveur du développement durable et de provoquer des changements de comportements, la ville de Serris s'est mise au vert du 1er au 7 avril 2011.

Le vendredi 1er avril, à la Ferme des Communes, a eu lieu la soirée d'ouverture qui a marqué le départ de cette semaine.

Une conférence d'Art Moderne et Contemporain sur les Paysages naturels, animée par Monsieur Raphaël Fonfroide, a été proposée. La soirée s'est achevée par une dégustation de produits issus de l'agriculture biologique.

C'est lorsque l'on est petit qu'on apprend le mieux les bons réflexes.

Dans cet esprit, une action de sensibilisation a été menée dans les écoles le lundi 4 avril, sur le temps du midi. Les enfants ont reçu un set de table leur expliquant les bienfaits de la consommation responsable, et leur repas intégrait des composantes bio.

De plus, une exposition "Consommons Durablement" a permis d'initier les plus jeunes à la consommation responsable dans un climat ludique et interactif. Les enfants des écoles élémentaires, des centres de loisirs, ou accompagnés de leurs parents, ont été guidés tout au long de l'exposition par des animateurs des centres de loisirs de la ville. Pour l'occasion la salle du conseil avait été transformée en épicerie où les enfants ont pu apprendre à faire leurs courses de façon responsable tout en s'amusant. Des ateliers sur comment lire et reconnaître les étiquettes et

> mentions écologiques ainsi que sur la façon de trier les emballages leur ont aussi été proposés.

> > L'Hôtel de Ville a accueilli parallèlement deux autres expositions sur le thème du développement durable.

Les Serrissiens ont pu découvrir dans le hall de l'Hôtel de Ville l'exposition "Consommer de façon responsable". Destinée à un public adulte, l'exposition avait pour but de faire un point sur la situation



préoccupante de la planète et de donner par la même occasion des conseils utiles pour la préserver tout en consommant mieux.

Enfin, une rétrospective des séjours Jeunesse organisés par la ville de Serris a été présentée au public.

C'est par une réunion d'information et une projection de film à la Ferme des Communes que s'est terminée cette semaine consacrée au développement durable.

Les échanges du début de soirée ont porté sur les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Ces partenariats solidaires établis entre les agriculteurs et des groupes de consommateurs responsables ont pour but de recréer du lien social entre citadins et agriculteurs de la région, d'apporter une certaine sécurité financière au personnel qui s'engage dans une démarche d'agriculture durable et de favoriser l'accès et l'intérêt du public à une alimentation de qualité. Un maraîcher de notre région est ainsi venu s'entretenir avec le public présent.

En seconde partie de soirée, les participants ont pu visionner le film "Solutions locales pour un désordre global" de Coline SERREAU qui invite à découvrir de nouveaux systèmes de production agricole améliorant la qualité de vie par le biais de l'alimentation.

Un grand merci à tous ceux qui ont donné un peu de leur temps à cet événementiel, agents, habitants, élus... sans qui notre engagement au service du Développement Durable resterait





fruits et Lègumes

Le Serrissien

lettre morte. Malgré un contexte économique et politique peu favorable, fragilisant du coup les bonnes volontés émergentes en faveur du Développement Durable, nous avons réussi à maintenir cette dynamique au sein de notre vie locale, en puisant notre espérance sur les 2000 collectivités en Europe qui se sont déjà engagées dans ce processus.



Cette dynamique va se renforcer avec la mise en œuvre dès cette année de notre programme d'actions Agenda 21. Par ailleurs, une charte écocitoyenne interne à la municipalité est applicable depuis peu par l'ensemble des services. Celle-ci permettra de faire évoluer durablement les pratiques professionnelles à l'intérieur de notre institution. Le personnel constitue un maillon essentiel dans toute démarche éco-



responsable. L'implication des agents est donc un facteur capital de réussite et de crédibilité de notre engagement.

Cet engagement se partage progressivement et se dessine en fonction des niveaux d'approche et des formes d'appropriation de chaque service, de chaque agent, de chaque rythme de prise de conscience...

Cette semaine consacrée à sensibiliser la population serrissienne a été marquée par le dévouement, l'inventivité et la générosité des animateurs de nos centres de loisirs, qui, par leur proximité et leur savoir-faire ont réussi à capter l'attention de nos enfants. Un bel exemple d'implication... C'est donc avec une réelle satisfaction que nous leur dédions cette semaine!

13

À la chasse aux œufs!

Traditionnellement, des œufs étaient offerts à la fin des 40 jours de carême. Voilà comment des années après, à Pâques, nous retrouvons des œufs en chocolat cachés dans les jardins. Les œufs en chocolat se déguisent parfois en lapins, en cloches ou bien en poules, mais le goût du bon chocolat lui ne change pas !

À Serris, la municipalité a conservé cette jolie tradition et offre tous les ans aux enfants de la ville une matinée de chasse magique.

Le dimanche 24 avril matin pendant deux heures, les enfants et leurs familles ont pu profiter d'animations et de jeux pour un dimanche de Pâques tout chocolat.



Tout d'abord, les plus petits, de o à 3 ans, ont été conviés à une chasse à

l'œuf dans le parc des Tournesol. Armés de paniers, ils se sont lancés à la recherche d'œufs dispersés un peu partout dans le parc. Lorsque tous les œufs factices ont été trouvés, les enfants ont pu les échanger contre des friandises et continuer de s'amuser dans l'espace de jeu du parc.

Les 3 à 6 ans et les 6 à 11 ans, quant à eux, avaient rendezvous respectivement au centre de loisirs, les P'tits Loups et devant la salle Équinoxe de la maison des associations. Des jeux éducatifs, des ateliers maquillage ainsi que des friandises avaient été soigneusement préparés à leur attention.

Pour accéder au panier de friandises, les 6-11 ans réalisaient un constitution de la phrase finale sur le thème du chocolat était alors

parcours rempli d'énigmes dans le parc des Communes. La reconstitution de la phrase finale sur le thème du chocolat était alors récompensée d'un assortiment de chocolats.

C'est donc dans une ambiance ludique et joyeuse, que les enfants ont pu s'adonner à la chasse aux œufs de Pâques. De plus, cette animation a permis de transmettre des valeurs de développement durable comme la surconsommation et l'importance d'une alimentation saine.





14

Concours général 2011 au lycée Émilie du Châtelet

Chaque année, depuis 1747, le concours général est organisé afin de récompenser les meilleurs éléments de classes d'enseignement général et technologique. Le lycée Émilie du Châtelet a cette année accueilli les candidats aux épreuves du concours général. Retour sur le déroulement des épreuves.

Le lycée Émilie du Châtelet situé cours du Danube est le centre de concours qui a accueilli les candidats à l'occasion du concours général des lycées et des métiers (pour les épreuves d'hôtellerie-restauration) en cette année 2011.

Dans un premier temps, le 9 février 2011, les élèves en hôtellerie-restauration ont affronté les épreuves écrites dans la matinée.

L'après midi, les épreuves pratiques de la branche hôtellerie étaient constituées 4 épreuves: art du dressage de table, connaissance des différents alcools, flambage ainsi qu'une épreuve de sommellerie.



Les candidats en restauration ont eu à préparer en l'espace de deux heures, un plat principal et un dessert. Les techniques de préparation, le taillage des légumes, l'organisation ainsi que la gestion du stress ont été pris en compte lors de cette épreuve pratique.

Le 15 mars ce sont les candidats du concours général des lycées qui ont entamé leurs épreuves.



Qu'est-ce que le concours général?

Le concours général a pour objectif de distinguer les meilleurs élèves issus de l'enseignement général et technologique ou de l'apprentissage et de valoriser leurs travaux. Les épreuves sont organisées afin d'évaluer les capacités des candidats sur des sujets conformes au programme de l'Éducation Nationale. Elles sont cependant plus longues et plus exigeantes que l'examen du baccalauréat.

Il en existe deux types:

Le premier est le concours général des lycées. Il s'adresse aux élèves en classe de première et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat. Le concours général des lycées est composé de 36 disciplines différentes.

Le second est le concours général des métiers, il est lui réservé aux élèves en classe de terminale des lycées d'enseignement professionnel publics et privés sous

Le fonctionnement

Les professeurs soumettent eux-mêmes, dès le premier trimestre d'enseignement, le nom des élèves qui souhaitent candidater à cette épreuve d'excellence. Le nombre de participants est, selon les dispositions de l'arrêté du 29 mars 2004, limité à 8 % de l'effectif total (arrondi à l'unité supérieure) des élèves des classes de première ou terminale correspondantes. Pour le concours général des métiers, le nombre de candidats est limité à 5 candidats par spécialité pour chaque établissement et pour chacun des deux approfondissements de la spécialité "restauration".

Les récompenses

Elles seront décernées au mois de mai. Comme preuve de la difficulté du concours, sur les milliers de participants sur plus d'une centaine de disciplines, seuls 18 élèves au maximum par matière sont récompensés. 3 prix seront discernés ainsi que 5 accessits au maximum et 10 mentions (selon le niveau des prestations).

Les lauréats, des premiers, deuxième et troisième prix, seront félicités par le ministre de l'Éducation nationale en personne au cours d'une cérémonie qui a souvent lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris en présence de nombreuses personnalités.





Inauguration du lycée Émilie du Châtelet

Depuis septembre dernier, le lycée Émilie du Châtelet accueille les lycéens du Val d'Europe. Le jeudi 28 avril dernier, l'inauguration du lycée en a officialisé cette ouverture.





Visite du lycée et coupure du traditionnel ruban en présence de M. Huchon, Président du Conseil Régional d'Île de France, M^{me} Zoughebi, Vice-Présidente du Conseil Régional Chargée des lycées, M. Marois, Recteur d'Académie de Créteil et Chancelier des Universités, M. Gayaudon, Maire de Serris, et de M^{me} Ficara-Brossard, Proviseur du lycée Émilie du Châtelet.

Album de Serris

Animation

16

Gilbert BRULFERT

Conseiller municipal

Délégué à l'Animation

et au Jumelage

Journée de la BD à Serris

Le dimanche 27 mars s'est tenu et ce pour la deuxième année consécutive, le festival de la bande dessinée de Serris en partenariat avec l'association "Des Bulles dans la Marne". C'est à la Ferme des Communes que se sont succédé, tout au long de la journée conférence, animations, découvertes et dédicaces de bandes dessinées pour le plus grand plaisir des amateurs.

C'est à 10 h 00 que la conférence animée par Monsieur Jonathan Dhenry, un des dessinateurs et créateurs de la bande dessinée Dofus, a débutée dans la salle Alfred de Musset.

Malgré le passage à l'heure d'été, le public était nombreux à venir l'écouter. "Jonat" de son nom de plume nous a parlé de son travail d'illustrateur, du monde fantastique de DOFUS et de ses personnages dont il aborde le passé à travers la bande dessinée. Dans un jeu de questions - réponses avec le public, l'auteur a pu échanger et transmettre l'amour de son métier aux personnes présentes.





"Jonat" a accepté de répondre à quelques questions pour le Serrissien:

Interview de "Jonat" designer et illustrateur de bandes dessinées.

Qu'est-ce qui vous a amené au monde de la bande dessinée?

Tout d'abord, c'est ma qualité de graphiste, d'illustrateur et de modéliste, mais surtout parce que je suis amateur

de BD et de mangas. J'ai eu la volonté depuis tout petit de m'investir et de travailler dans cet univers. J'ai suivi des études de graphisme en attendant et puis je suis entré chez Ankama au pôle édition. J'ai eu l'opportunité de travailler sur le monde de Dofus. En parallèle, je conserve tout de même, toutes les activités qui sont autour du monde de la bande dessinée, c'est un peu comme un exutoire pour moi en plus d'être un véritable métier complémentaire.

Pourquoi cet univers de Dofus en particulier ? Qu'ati-il d'attirant ?

C'est un univers qui est généraliste, chacun apporte son regard, son inspiration, on essaye dans la BD de traiter les personnages en restant dans ce côté sombre, mais avec un certain humour. Pour les personnages qui sont épiques la façon de procéder marche aussi. C'est comme un grand fourre-tout, mais qu'on arrive à garder cohérent.

Vos dessins sont très appréciés du jeune public, diriez-vous que vous avez gardé une âme d'enfant?

Oui je pense! Beaucoup d'influences se retrouvent dans mon travail. C'est un mélange de différents styles "polar, réalisme, les Lonneytoons, le monde de Disney...". J'ai réussi au fil du temps à décoder ces styles et à les intégrer, mes dessins c'est un vrai meltingpot finalement. Mais je pense que c'est surtout le côté cartoon qui marche auprès des jeunes.

Auriez-vous un conseil à donner aux jeunes qui aimeraient faire votre métier?



Mis à part s'accrocher et persévérer dans le dessin, je dirais qu'il faut travailler la narration qui est un côté très important de la bande dessinée. Dans le monde de la BD s'il y a une chose qu'il ne faut pas négliger c'est bien l'histoire et tout ce qui tourne autour de la narration.

Plus personnellement, avez-vous d'autres projets? Une BD hors de cet univers et dont vous seriez l'auteur?

Oui, j'ai déjà commencé à travailler sur un projet qui me tient à cœur, mais j'y travaille seulement sur mon temps personnel, le soir et le week-end. Cela a un peu avancé, j'ai déjà une idée d'histoire et de personnages, mais je ne peux pas en dire plus, ça sera une surprise... Mais dans tous les cas j'aime et j'aimerais continuer à travailler sur Dofus ou sur une BD de ce style.

Que vous apporte ce type de journée

Il y a une réelle matérialisation du lectorat et cela apporte une certaine reconnaissance. Finalement on ne connaît pas vraiment son public, on ne sait pas toujours ce qu'il pense. Avec ce type de rencontre, on peut prendre la température, ça permet aussi de corriger certaines choses, de matérialiser le rapport auteur lecteur. Cela donne un visage au lectorat.



Démonstration d'élaboration d'une sculpture par Mufraggi.



atelier à destination du jeune public animé par les bénévoles de Disneyland resort Paris.

Dès 14 h oo les lecteurs ont enfin eu le plaisir de rencontrer les auteurs et dessinateurs invités au festival et de partager un instant avec eux autour d'une dédicace. Dans un

même temps, des planches et ouvrages étaient présentés au public et ont donné l'occasion de découvrir ou de redécouvrir leur travail.



17

Nous avons eu l'occasion de poser quelques questions à deux jeunes "fans" de bandes dessinées:

Interview de Jean-Éric 13 ans et de Vincent 14 ans.

Pourquoi aimez-vous lire des BD?

V. et J.-É.: Nous aimons parce que ça nous permet de voyager, de rire et surtout de vivre des aventures à travers des livres. Les ouvrages de type roman, c'est bien, mais c'est autre chose, il faut qu'on imagine alors que dans les bandes dessinées on a déjà les dessins, c'est plus facile d'imaginer un monde et de rentrer dans les histoires.

V.: J'ai à peu près une centaine de BD à la maison.

J.-É.: Moi j'en ai moins, peut-être une cinquantaine.

Ça vous plaît de pouvoir rencontrer les auteurs?

V. et J.-É. (d'une même voix): Oui, beaucoup!

V.: Cela nous permet de connaître plus de choses sur l'univers d'une BD, sur une histoire en particulier.

J.-É.: Oui et ça permet aussi d'obtenir des informations un peu avant tout le monde, de connaître les dates de sorties d'une bd par exemple et de poser des questions. Cette journée par exemple, ça nous a permis de connaître des nouveaux auteurs et aussi d'acheter des BD qu'on n'avions pas à la maison.

Qu'est ce qui vous a motivé à venir à cette journée?

J.-É.: Je voulais me faire dédicacer des BD et on m'a parlé de cette journée, alors je suis allé voir sur internet. J'ai fait une liste des auteurs présents et de leurs livres et rapporté leurs BD, 12 au total, afin de me les faire dédicacer.

V.: Moi je suis allé à Angoulême l'année dernière, mais cette année je n'ai pas pu alors dès que j'ai su que Serris organisait une journée de la BD, je suis venu.







Geneviève CHAFFARD Adjointe au Maire Déléguée à la Culture

Actions culturelles

L'accès à la culture est un droit pour tous et à Serris il commence dès le plus jeune âge. Culture rime avec ouverture et participe à part entière à l'éducation. C'est à l'école de la compréhension de soi-même et des autres, c'est l'école de la **tolérance**. Depuis plusieurs années la ville propose aux structures scolaires des partenariats avec diverses actions culturelles.

Dans les prochains numéros du Serrissien nous continuerons de vous les présenter.

Chapitre un: la maternelle

De janvier à mars des ateliers modelage et sculpture sont proposés aux enfants des différentes classes de maternelle à raison d'une journée entière et d'une matinée par semaine.

Chaque année, c'est une structure différente qui bénéficie de l'intervention de l'artiste Marie-Laure Griffe, sculpteur et professeur de modelage-sculpture sur la ville de Serris.

Cette année ce sont les enfants scolarisés à l'école Jean de la Fontaine qui profitent de cet enseignement.

Cette artiste initie les enfants à des techniques, leur fait découvrir des matériaux et leur permet d'exprimer ce qu'ils portent en eux.

Un partenariat, bien évidement, se noue toujours avec les enseignants. Cette année à Jean de la Fontaine le thème est "le loup", les créations des enfants sont donc en rapport avec ce thème.









Pour un avenir serein, une augmentation mesurée des impôts

Comme tous les ans, nous vous proposons un document de présentation du budget 2011 voté le mardi 26 avril. Distribué à toute la population, ce document est un élément important de la démocratie locale. Chaque Serrissien peut prendre connaissance des choix qui ont été pris lors de l'élaboration du budget de cette année, mais aussi pour



Denis GAYAUDON
Maire de Serris

les années à venir. Après 8 années sans augmentation d'impôts locaux sur les ménages, nous avons pris la décision d'augmenter cette année la fiscalité pour équilibrer à court, moyen et long terme nos budgets successifs. Cette augmentation ne concerne que la partie communale des impôts locaux:

- 25 % pour la taxe sur le foncier bâti (payée uniquement par le propriétaire d'une habitation, d'une activité ou d'un commerce);
- 10 % pour la taxe d'habitation (payée par le propriétaire résidant ou le locataire).

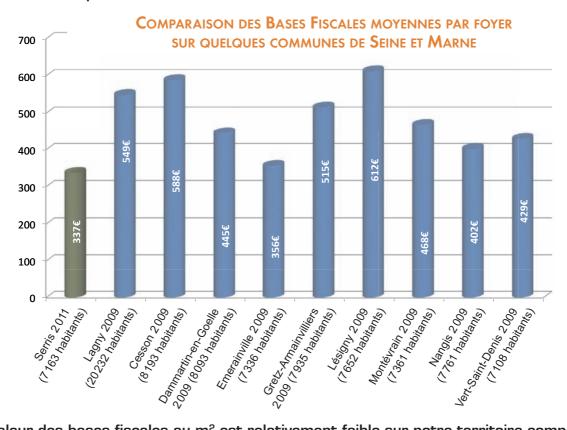
Serris ayant des valeurs de bases fiscales basses (l'imposition résulte du produit : bases X taux), cette augmentation reste mesurée pour les habitants; cela correspond en moyenne annuelle par exemple :

Pour une maison de 100 m² et un foyer avec deux enfants:

- + 33 € /an pour la taxe d'habitation
- + 87 € /an pour la taxe sur le foncier bâti

Pour un appartement de 60 m² occupé par un célibataire sans enfant :

- + 22 € /an pour la taxe d'habitation
- + 52 € /an pour la taxe sur le foncier bâti.



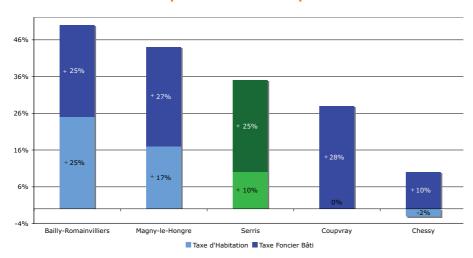
La valeur des bases fiscales au m² est relativement faible sur notre territoire comparée à des communes portant des services publics comparables.



Cette augmentation concernera principalement les acteurs économiques, nos bases fiscales globales de foncier bâti étant 4,5 fois plus productrices de recettes que les bases fiscales d'habitation. Ceci est principalement dû à l'importance des surfaces commerciales sur notre commune.

Les locataires, qui représentent 60 % de la population totale sur Serris, ne sont touchés que par la Taxe d'Habitation.

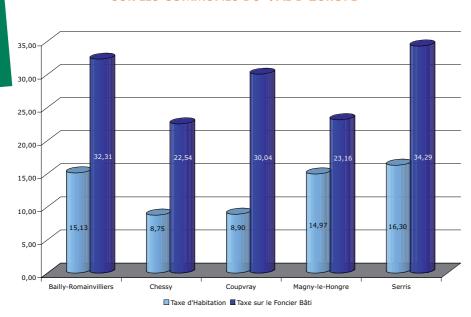
EVOLUTION DES TAUX DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXE DE FONCIER BÂTI SUR LES COMMUNES DU VAL D'EUROPE (DE 2008 à 2011)



Une gestion saine des finances publiques et notre capacité d'anticipation nous ont permis d'éviter cette augmentation le plus longtemps possible, grâce notamment à l'utilisation des excédents dégagés lors des années plus favorables.

Mais face à un contexte économique délicat (limitation des aides de l'État, réforme du recensement de l'INSEE entraînant une baisse artificielle de la population et des subventions) et avec un développement programmé de notre commune, cette évolution fiscale était nécessaire cette année.

TAXE D'HABITATION ET TAXE DE FONCIER BÂTI EN 2 011 SUR LES COMMUNES DU VAL D'EUROPE



L'augmentation mesurée des impôts, associée à la poursuite d'une gestion rigoureuse nous permettra de maintenir une qualité de services et d'équipements remarquable pour une ville de 8 000 habitants.

Cette décision nous permet également d'envisager un avenir serein à court, moyen et long terme tout au long de la suite de notre développement (que notre commune reste en intercommunalité ou se fusionne avec ses voisines du Val d'Europe).



CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2011

Les orientations du budget 2011 sont principalement fondées sur nos engagements et notre programme. Cependant, elles s'adaptent aux réalités d'un contexte économique de sortie très progressive de la crise apparue en 2008.

Elles intègrent l'étude de différentes prospectives financières.

Ce qui avait été pris en compte comme de sérieuses hypothèses s'avère être aujourd'hui des réalités constatées: limitations des dotations d'État et des participations financières du SAN.

Les orientations budgétaires ont été faites dans la perspective d'un maintien de territoire communal identique eu égard aux dernières réflexions du SAN sur l'avenir de sa gouvernance. Il faut en effet noter que même dans le cadre de réflexions sur l'évolution de notre intercommunalité et d'un éventuel nouveau mode de gouvernance des communes du Val d'Europe, aucun changement ne se produira avant 2014.

Notre contexte d'élaboration du budget se caractérise aussi par:

- Une inflation constatée sur l'année 2010 de 1,8 %
- La prise en compte des derniers développements:

140 logements seront livrés en 2011

En matière d'offres commerciales, économique et industrielles : l'entrée en taxation des 10 000 m² de Castorama.

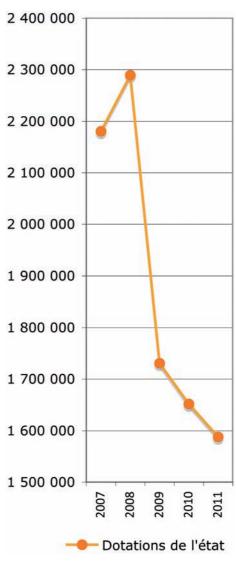
En matière d'équipements réalisés par le SAN et rétrocédés à la commune :

- l'ouverture de notre deuxième gymnase, Olympe de Gouges,
- l'accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse qui devrait ouvrir à la rentrée de septembre 2011,
- la livraison de la salle des fêtes toujours prévue pour 2012.

En matière d'équipements réalisés et gérés par d'autres collectivités ou par l'État :

- le chantier du centre nautique intercommunal à Bailly Romainvilliers à la limite de Serris devrait s'achever début 2012.
- l'ouverture à Jossigny de l'Hôpital de Marne la Vallée toujours envisagée pour 2012.







CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2011 (suite)

- Le nouveau Programme d'Intérêt Général ayant été signé en septembre 2010 avec une nouvelle phase de développement (phase IV) porte sur Serris :

Plus de 1 000 logements à réaliser d'ici 2017 soit 150 à 200 logements/an avec des premières livraisons en 2014/2015,

La confirmation de la création de la ZAC du Couternois avec principalement ses 70 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2014/2015

Une extension de 20 000 m2 au nord du Centre Commercial (au-dessus de la voie TGV) suivit d'une autre, au sud. de 50 000 m2.

ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2011

Maintenir le bon niveau de service, tout en intégrant l'accueil des nouveaux Serrissiens.

Permettre le maintien à long terme d'une même qualité de service aux habitants par une participation financière permettant un accès à tous les utilisateurs (grille tarifaire, quotient familial).

Maintenir en 2011, comme en 2010, le prix, à euro constant des services municipaux.

Renforcer notre démarche de développement durable et finaliser la mise en place de notre agenda 21.

Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires.

Pouvoir permettre le renforcement des moyens mis à disposition de l'épicerie solidaire (véhicule).

Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements (Jean de la Fontaine cette année).

Concrétiser les engagements de subventions régionales et ainsi préserver notre patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Communes) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.

Poursuivre des programmes de réhabilitation de la voirie communale.

Consacrer comme chaque année 500 000,00 € d'investissement aux dépenses courantes pour :

- les travaux de sécurité des bâtiments,
- la gestion du parc informatique dont celui des écoles,
- la gestion du parc mobilier,
- les besoins en "matériel" propres à chaque secteur.

Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.

Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices d'emplois et génératrices de revenus fiscaux, équilibrant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

Renforcer le Service Social et ses actions.

Renforcer, pour assurer sa pérennité, notre participation financière au Réseau des Assistantes Maternelles suite à un désengagement du Conseil Général.





ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2011

(suite)

Investir dans les moyens modernes de communication (panneaux d'affichage électroniques, création d'un portail internet familles Maëlis).

Poursuivre la politique d'optimisation de la gestion des services :

- renforcer les projets en lien avec la dématérialisation,
- poursuivre notre démarche de développement de marchés publics.

Assurer le fonctionnement d'un nouveau gymnase par des postes nouveaux déjà créés à pourvoir.

Maintenir notre effort de gestion de manière à contenir nos dépenses de fonctionnement par habitant [1 340 € / habitant, soit 20 % de plus que la dépense moyenne par habitant en Île-de-France. Ce niveau est directement lié à la jeunesse de notre population).

Faire une reprise anticipée de nos excédents cumulés pour contribuer à l'équilibre du budget de cette année.

Après 8 années sans augmentation d'impôts locaux sur les ménages, augmenter cette année la fiscalité pour équilibrer à court, moyen et long terme nos budgets successifs.



ORGANISATION POLITIQUE & ADMINISTRATIVE



Europe



État



Région



Département

EpaFrance

L'EPA participe au financement et à l'aménagement des terrains rendus constructibles.



Établissement public



Commune



Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe

Le SAN finance la construction de nombre d'équipements publics grâce à la Contribution Économique Territoriale (ex-taxe professionnelle) et de la fiscalité transférée par l'État.



DEROULEMENT BUDGETAIRE

La préparation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire

Les services mettent en œuvre les choix et les priorités des élus Le vote du compte de gestion et du compte administratif

La préfecture et la trésorerie :

- contrôle la régularité des opérations comptables et budgétaires,
- procède au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses.

Le vote du budget primitif

Le budget supplémentaire

Le budget est un acte majeur pour une commune car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique au sens grec du terme, c'est-à-dire de la gestion de la cité et même, dans notre cas, de son développement et de sa croissance. Le Débat d'Orientation Budgétaire a préparé le budget primitif dans ce qu'il a de plus fondamental c'est-à-dire, la capacité financière de pouvoir honorer, année après année, tout au long d'un mandat de 6 ans, les engagements que la majorité a pris auprès des Serrissiens, dans son projet de "vivre ensemble à Serris".

1

PRINCIPES DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le budget d'une commune comporte 2 sections :

- La section de fonctionnement qui reprend les charges et les produits pour les opérations de gestion courante.
- La section d'investissement qui retrace les opérations de la ville modifiant la valeur du patrimoine municipal.

La section de fonctionnement :

Recettes:

- Les dotations affectées au fonctionnement,
- Les recettes fiscales,
- Les produits d'exploitation et du domaine,
- Les subventions.

La section d'investissement:

Recettes:

- Excédent de fonctionnement,
- Les subventions d'équipements reçues,
- Les emprunts.

Dépenses:

- Les charges de personnel,
- Les frais de fonctionnement de l'ensemble, des services publics,
- Les charges d'intérêts de la dette,
- Les subventions et dotations versées aux associations et autres organismes.

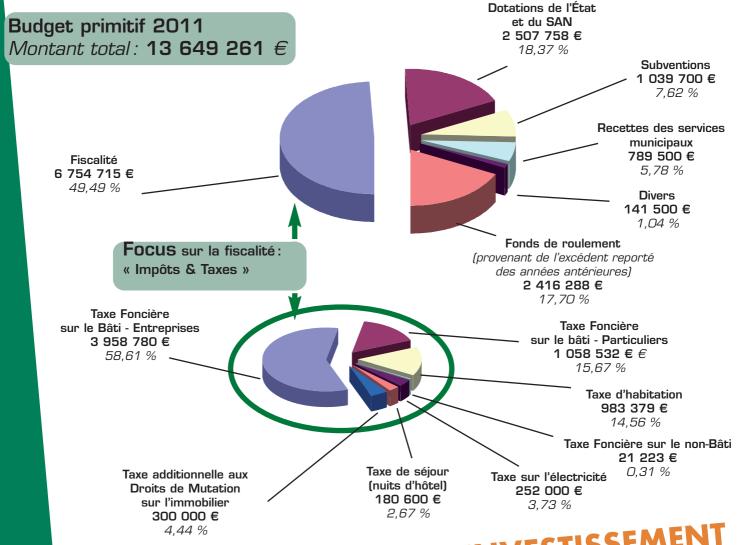
Dépenses:

- · Les dépenses d'équipements,
- Le remboursement du capital des emprunts.

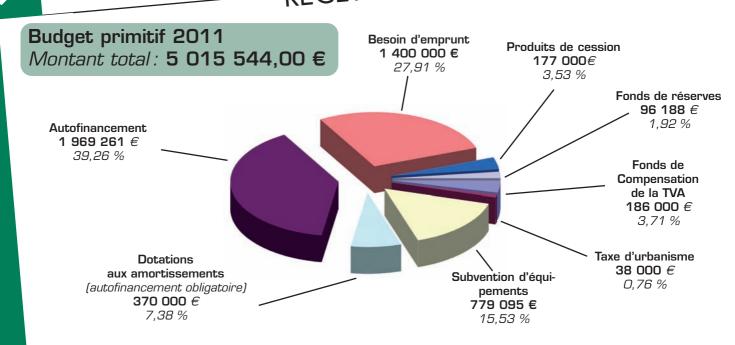


RECETTES DE LA COMMUNE

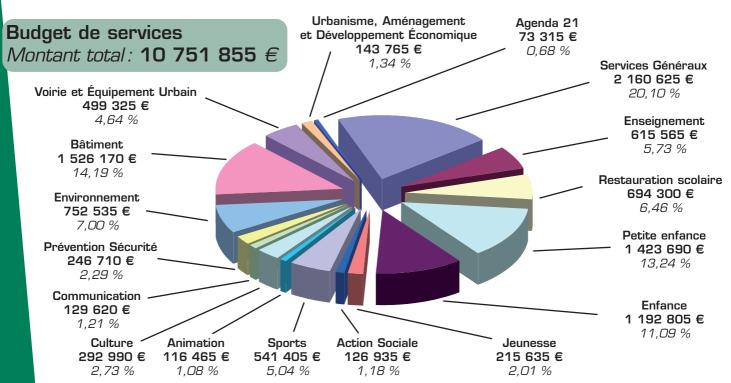
FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

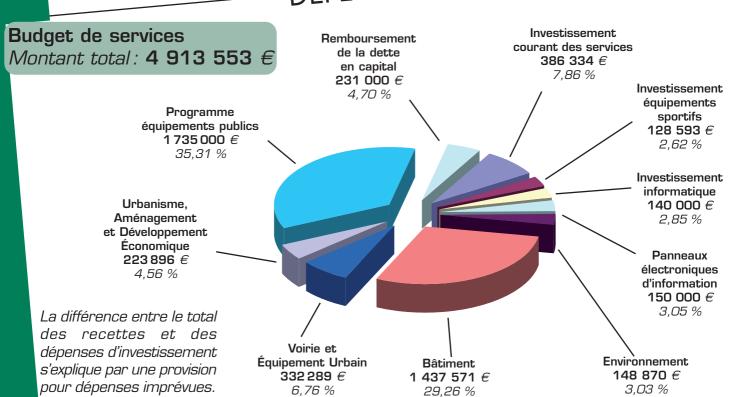


DEPENSES DE LA COMMUNE FONCTIONNEMENT



La différence entre le total des recettes de la commune (13 649 261 €) et des dépenses de fonctionnement (10 751 855 €) s'explique par les intérêts d'emprunts, l'autofinancement, les participations à des organismes extérieurs (Centre Départemental d'Incendie et de Secours, Centre de Pédagogie pour handicapés...).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT





BUDGET 2011 DEPENSES PAR SERVICES

-SERVICES GENERAUX



Accueil État Civil Ressources Humaines, Administration générale, Informatique, Service Maëlis. Service marchés publics. Dépenses de fonctionnement

2 160 625 €

Dépenses de personnel du service: 77 %

Dépenses d'investissement courant:

174 800 €

Fonctionnement Service: 23 %

ENSEIGNEMENT



Groupes Scolaires: Jean de La Fontaine, Robert Doisneau, Jules Verne, Henri Matisse. 1 069 élèves accueillis en maternelle et primaire en décembre 2010.

Dépenses de fonctionnement 615 565 €

Dépenses de personnel du service: 80 %

Dépenses d'investissement courant:

14 000 €

Fonctionnement Service: 20 %

RESTAURATION SCOLAIRE



Plus de 780 repas servis par jour dans les 4 groupes scolaires.

Dépenses de fonctionnement 694 300 €

Dépenses de personnel du service: 43 %

Dépenses d'investissement courant: 27 000 €

Fonctionnement Service: 57 %

PFTITF ENFANCE



3 structures d'accueil en service :

- Accueil collectif régulier « Les 1 001 bulles »
- Multi-Accueil « Le Carrousel des Bébés »
- Accueil collectif régulier « Terre d'Éveil »

Dépenses de fonctionnement 1 423 690 €

Dépenses de personnel du service : 93 %

Dépenses d'investissement courant: 600 €

Fonctionnement Service: 7 %

– ENFANCE



1 accueil périscolaire sur les 4 groupes scolaires 2 centres de loisirs: L'Île aux Enfants et 1,2,3 Soleil Dépenses de fonctionnement 1 192 805 €

Dépenses d'investissement courant: 9 500 €

Dépenses de personnel du service: 87 %

Fonctionnement Service:

13 %

-JEUNESSE



1 Club Pré-Ados

1 Espace Jeunes: Les Semailles

Dépenses de fonctionnement 215 635 €

Dépenses d'investissement courant:

2500€

Dépenses de personnel du service : 85 %

Fonctionnement Service:

15 %

ACTION SOCIALE



Demande de logement social Demande de RSA Demande de carte de transport Demande d'allocation spéciale vieillesse Demandes d'aides financières ponctuelles Épicerie Solidaire

Dépenses de fonctionnement 126 935 €

Dépenses de personnel du service: 77 %

Fonctionnement Service:

Dépenses d'investissement

23 %

SPORT



1 complexe tennistique « Les Marmousets »

2 gymnases « Éric Tabarly »

et Olympe de Gouges ouvert en 2011

1 stade de foot: « L'Hermière »

1 stade de rugby: « Orsonville »

1 stade football/rugby: « Les Marmousets »

2012: Piscine intercommunale

Dépenses de fonctionnement 541 405 €

courant: 46 600 €

Dépenses de personnel

du service: 70 %

Fonctionnement Service:

30 %

- ANIMATION



Fête de la Musique Foire aux Greniers Journées ieux Forum des Associations Bal Républicain du 13 juillet Carnaval de Serris Etc.

Dépenses de fonctionnement 116 465 €

Dépenses d'investissement courant:

11 500 €

Dépenses de personnel

du service: 34 %

Fonctionnement Service:

66 %

- CULTURE



Centre Culturel de la Ferme des Communes:

- La Maison des Arts

- Salle de spectacle Alfred de Musset Soutien aux actions culturelles dans les écoles et aux associations

Dépenses de fonctionnement 229 990 €

Dépenses d'investissement courant:

6 400 €

Dépenses de personnel du service : 36 %

Fonctionnement Service: 64 %

COMMUNICATION



Journal Municipal

Programme culturel - Document "nos associations" Site Internet

Newsletter - envoi d'informations par SMS Panneaux électroniques d'information Etc.

Dépenses de fonctionnement 129 620 €

Dépenses d'investissement courant:

155 000,00 €

Dépenses de personnel du service: 61 %

Fonctionnement Service:

39 %

PREVENTION & SECURITE



Équipements :

- 1 voiture de police municipale
- 1 voiture agents de surveillance de la voie publique
- 3 vélos VTT et 2 scooters électriques

Personnel:

- 2 vacataires chargés des points écoles

Dépenses de fonctionnement 246 710 €

Dépenses d'investissement courant:

300 €

Dépenses de personnel du service: 94 %

Fonctionnement Service:

ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS



Espaces verts 30 ha dont:

- Le Parc des Communes

Personnel: 9 agents

Serris a obtenu 3 étoiles du conseil national des villes et villages fleuris

Dépenses de fonctionnement 752 535 €

Dépenses d'investissement courant:

68 900 €

Dépenses de personnel

du service : 68 %

Fonctionnement Service:

32 %

BÂTIMENT



Évolution des surfaces d'équipements publics:

2001 : 13 086 m² 2009 : 31 000 m² 2011 : 33 000 m²

Dépenses de fonctionnement 1 526 170 €

Dépenses d'investissement courant:

103 000.00 €

Dépenses de personnel

du service: 19 %

Fonctionnement Service:

81 %

-VOIRIE & EQUIPEMENT URBAIN



30 km de voirie et d'éclairage publics réhabilitation du petit terrain de football du stade de l'Hermière en 2010 Création de la voie d'accès à l'opération Val de Saria

Dépenses de fonctionnement 499 325 €

Dépenses d'investissement courant:

167 900 €

Dépenses de personnel

du service: 22 %

78 %

Fonctionnement Service:

URBANISME & AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Nombre de logements: 3 319 en 2011

Logements sociaux: 454 Développement économique :

Dépenses de fonctionnement 143 765 €

Dépenses d'investissement courant:

489 020 €

Dépenses de personnel du service: 65 %

Fonctionnement Service:

35 %

- **AGENDA** 21



Mise en place de l'Agenda 21 Étude préalable au diagnostic partagé Événements autour du Développement Durable (Semaine du Développement Durable) Édition de l'Agenda 21 de Serris en 2011

Dépenses de fonctionnement 73 315 €

Dépenses de personnel du service : 50 %

Fonctionnement Service:

50 %

Découverte d'une artiste généreuse Marie Laure Griffe

Cette plasticienne qui anime sur la ville un atelier sculpture modelage ouvert à tous* et intervient dans les structures scolaires depuis plusieurs années est une artiste inclassable.

Diplômée de l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Arts et de l'École des Arts Décoratifs de Paris, Marie Laure Griffe est une artiste passionnée de modelage qui regarde le monde avec fascination et émerveillement.

Donner et recevoir, être à l'écoute, "s'imbiber"... Toute son œuvre exprime l'extraordinaire capacité de Marie-Laure Griffe à sentir, à s'approprier le monde. Ainsi un des derniers thèmes de ses expositions était "l'éponge".

Ses œuvres parlent d'elle et par conséquent aussi de l'Homme face à l'immensité et à l'infini de l'Univers.

Le temps qui glisse, l'évolution des choses, ce monde qui bouge sans cesse sont autant d'éléments qui transparaissent dans son œuvre. Tout y exprime l'interaction entre l'Homme et l'Univers.

Frédéric Mette, Directeur de l'Espace Art et liberté à Charenton le pont, la définit ainsi: "Avec humour et dérision, elle se joue des clichés, des préjugés ou autres attitudes normatives qui rythment nos existences. La poésie surgit là où on ne l'attend pas; au carrefour de la forme, du volume, de la couleur, de l'écrit et de la mise en scène".

On peut admirer les œuvres de Marie Laure Griffe dans des expositions en France et à l'étranger. Par exemple la sculpture "Rêves brisés" a été exposée



aux Ateliers d'Art à Paris en février et mars de cette année. Des œuvres plus monumentales sont installées à Dampmart et à Lagny sur Marne; la première est un ensemble de mobilier urbain dans la forêt, la seconde est une poupée géante posée au sein d'un quartier résidentiel familial.



site internet: http://www.griffe.boz-art.com/

* Renseignements pour les ateliers auprès du service culturel au 0160432521



Coup d'œil

Développement Durable

20

Réunion des nouveaux arrivants

Monsieur le Maire de Serris, Denis Gayaudon, ainsi que des élus municipaux, ont reçu le samedi 5 mars les habitants installés depuis moins d'un an sur le territoire communal, à l'occasion d'une réunion d'information. Les grands projets de la ville, les services proposés par la commune, les infrastructures sportives et culturelles, sont parmi les sujets qui ont été abordés durant cette matinée.

Cette réunion d'information aux nouveaux habitants a débuté par un historique du développement de la ville. C'est Monsieur le Maire en personne qui a conduit cette

introduction. Il a ainsi mis en lumière le rôle des acteurs, intervenant dans la gestion d'une ville nouvelle.

Denis Gayaudon, Maire de Serris, a également présenté aux nouveaux Serrissiens les différents services municipaux et leur importance dans la vie quotidienne de la commune.

Les nombreuses infrastructures du territoire ainsi que les différents projets et travaux sur la commune ont ainsi été présentés et expliqués aux participants. Ces informations pratiques sont autant de conseils qui permettent une bonne intégration au sein la ville.

> Cette matinée d'information et d'échanges s'est prolongée par la visite de la ville en car. Ce qui a permis aux nouveaux habitants de se familiariser avec la commune et ses équipements.

Enfin la matinée s'est clôturée par la remise d'une clé usb gravée aux couleurs de la ville, contenant toutes les

Le Serrissien

informations et documents présentés durant la réunion. Ce support informatique permet de réduire l'impression de documents et est en accord avec la politique de développement durable adoptée par la ville.



Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le standard de l'hôtel de ville au : 01 60 43 52 00

Ou vous rendre sur le site de la ville : www.mairie-serris.net

inviter à une réunion conviviale d'accueil et d'information qu'elle organisera prochainement.
Il vous suffit de compléter ce bulletin et de le déposer à l'Hôtel de Ville. Vous pouvez également le télécharger sur le site de la commune www.mairie-serris.net, rubrique nouveaux arrivants.
Bienvenue à Serris
Nom:Prénom:
Adresse:
Courriel:
Date d'arrivée à Serris :/

Si vous résidez à Serris depuis moins d'un an, faites-vous connaître afin que la commune de Serris puisse vous

Sports à Serris Association

21

Concours de pétanque

Comme tous les ans, organisé par l'association Serris Pétanque, un concours mêlant convivialité, plaisir et fair-play est organisé. Il a débuté cette année le samedi 19 mars à 14 h 00 à la maison communale des 4 saisons. Ce concours est ouvert à tous sans exception même sans licence.

C'est par une partie jouée en doublette formée que les Serrissiens ont lancé le départ de ce concours. Pour la première partie de l'année 2011, pas de pluie et beaucoup de joueurs, hommes comme femmes qui s'étaient donné rendez-vous pour partager un moment convivial autour de cette activté de précision.

De nombreux lots étaient gagnés lors de ce concours, une crêpière et un radio-réveil pour les premiers, scie, meuleuse, hachoir et fer à repasser pour les heureux suivants.

L'association Serris-Pétanque organise plusieurs rencontres au cours de l'année (cf. calendrier ci-après), n'hésitez pas à les rencontrer et à vous inscrire!





SERRIS PÉTANQUE Présidente : M. Salles Renseignements : Tél. : 06 60 36 40 55

Calendrier des prochaines rencontres:

- Samedi 18 juin, 14 h oo: doublette tournante
- Samedi 9 juillet, 14 h 00: doublette formée
- · Samedi 6 août, 14 h oo: doublette formée
- Vendredi 9 septembre, 20 h 00: nocturne doublette fermée
- samedi 24 septembre, 14 h 00: doublette tournante
- Samedi 8 octobre, 14 h oo: doublette formée
- samedi 22 octobre, 14 h 00: doublette tournante
- Samedi 5 novembre, 14 h 00: doublette formée
- samedi 19 novembre, 14 h 00: doublette formée



Sports à Serris Association

22

Remise du trophée de l'Espoir

Depuis maintenant plus de 20 ans, le CDOS récompense les sportifs âgés de moins de 23 ans en leur remettant le trophée de l'Espoir. Ce jeudi 10 mars, à la Mairie du Bourg c'est une jeune pongiste serrissienne de 15 ans qui a reçu cette distinction.

Sept cent cinquante Euros

Laura Pfefer a commencé le tennis de table à l'âge de 7 ans.

Depuis elle enchaîne les victoires chez les cadets. Cette championne ne compte pas moins de deux médailles d'or et une d'argent gagnées lors de compétitions ainsi que bien d'autres titres et récompenses au niveau national et international.

De nombreux élus locaux et personnalités, étaient présents lors de cette remise de trophée. Monsieur le Maire de Serris, Denis Gayaudon, Monsieur Jean Calvet pour le Conseil Général de Seine et Marne, un délégué du gouvernement au Ministère des Sports, ainsi que l'entraîneur de Laura, le Comité Départementale Olympique et Sportif et ses partenaires. Tous ont félicité la jeune athlète pour ses performances et ont marqué leur joie de la voir s'épanouir dans un club sportif serrission.

La jeune sportive s'est vue offrir à titre de récompense et d'encouragement pour la suite de sa carrière, des équipements sportifs, deux chèques d'une valeur totale de 1050 euros ainsi qu'un trophée gravé.

Chaque année, c'est une dizaine de trophées qui sont remis aux jeunes talents sportifs du département. À l'issue de l'année 2011, un lauréat sera élu meilleur espoir de l'année pour le département.



Pour la commune de Serris, l'année sportive 2011 est une vraie réussite. C'est la ville de Seine et Marne qui sera le plus représentée par ses sportifs lors des championnats de France de Tennis de Table de cette année.

ATT Serris

Gymnase Éric Tabarly 47 rue Émile Cloud 77,700 Serris

Président: Christian PALIERNE ch.palierne @ voila.fr

Secrétaire: 06 15 69 56 84 Technique: 06 14 67 48 14 www.attserris.fr



Luc CHEVALIER

Adjoint Maire

Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Laura Pfefer à nouveau championne de France cadette

C'est à Illkirch-Graffenstaden, en Alsace qu'avaient lieu les championnats de France benjamins et cadets de tennis de table. Laura Pfefer, la jeune sociétaire de l'ATT Serris-Val d'Europe, y remettait son titre en jeu. Un bel et difficile enjeu que la n°1 française a su relever avec brio, remportant tous ses matchs en simple et décrochant en prime la médaille de bronze en double avec Alice Liu de St Denis 93, sa camarade du pôle espoirs lle de France.

Evoluant avec ses collègues de club en championnat national de Pro-B, Laura Pfefer participe bien évidemment aux compétitions dans sa catégorie, les cadettes. L'an dernier, elle avait décroché son titre de championne de France de la catégorie, en s'imposant sur des filles un peu plus expérimentées. Et cette année, la sociétaire de l'ATT Serris-Val d'Europe avait une autre ambition : revenir en Seine-et-Marne avec le doublé 2010-2011.



C'est chose faite, puisque Laura Pfefer qui était tête de série n°1 des 64 joueuses qualifiées ce week-end pour ces championnats de France, a remporté tous ses matchs. En finale, la pongiste de Serris rencontrait Marion Chomis de la VGA St Maur, qu'elle battait 4-2, remportant ainsi le titre de championne de France cadette 2011. **Très beau titre, difficile à remporter tant il est difficile de jouer avec l'étiquette de favorite**

23

Portes ouvertes au gymnase Olympe de Gouges

Le 26 avril dernier, le Gymnase Olympe de Gouges vous a ouvert ses portes pour vous faire découvrir ses tout nouveaux espaces dédiés au sport.



Pour la 1^{re} fois, les enfants inscrits à Planète Sport ont pu profiter des nouveaux locaux du gymnase Olympe de Gouges. Les Serrissiens étaient ensuite tous conviés autour d'un verre de l'amitié.



Du 14 au 18 février, Planète Sport et le service Culture ont proposé une nouvelle semaine de stage mêlant les pratiques sportives et culturelles.

Sous le signe du basket, du handball, du hockey, du football et du cirque, c'est au nombre de 14 que les enfants de 8 à 11 ans ont pu découvrir ou redécouvrir des activités et sports qui les font grandir et s'épanouir. La semaine de stage s'est déroulée en journée continue, dès 9 h oo tous les matins de la semaine et jusqu'à 17 h 30. Lors de ces cinq jours, les enfants ont été encadrés par le personnel sportif de la commune appuyé par différents intervenants notamment le RCS football de Serris et par le Duo Solaris, acrobates aériens professionnels venus de Basse-Normandie.

Des tournois dans les différents sports pratiqués durant la semaine ont clôturés le stage.



Conseil Municipal

24

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2010.

■ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2010

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte rendu du 13 décembre 2010.

Le compte rendu du 13 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés. Vote : 22 Pour et 6 Abstentions.

■ Débat d'Orientation Budgétaire

LES ORIENTATIONS PROPOSÉES:

- Maintenir le bon niveau de service, tout en intégrant l'accueil des nouveaux Serrissiens.
- •Permettre le maintien à long terme d'une même qualité de service aux habitants par une participation financière permettant un accès à tous les utilisateurs (grille tarifaire, quotient familial).
- •Maintenir en 2011, comme en 2010, le prix, à euro constant des services municipaux.
- •Renforcer notre démarche de développement durable et finaliser la mise en place de notre agenda 21 (par la réalisation progressive de fiches actions).
- •Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires.
- Pouvoir permettre le renforcement des moyens mis à disposition de l'épicerie solidaire (véhicule)
- Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements (cette année Jean de la Fontaine)
- Assurer financièrement avec le SAN, le maintien du Réseau d'Assistantes Maternelles intercommunal.
- •Concrétiser les engagements de subventions régionales et ainsi préserver notre patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Communes) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.
- Poursuivre des programmes de réhabilitation de la voirie communale.
- •Consacrer comme chaque année 500 000 € d'investissement aux dépenses courantes pour:
 - o Les travaux de sécurité des bâtiments
 - o La gestion du parc informatique dont celui des écoles

- o La gestion du parc mobilier
- o Les besoins en "matériel" propres à chaque secteur.
- •Investir dans les moyens modernes de communication (panneaux d'affichage électroniques, mutation du portail familles maelis).
- Poursuivre la politique d'optimisation de la gestion des services :
- Renforcer les projets en lien avec la dématérialisation,
- Poursuivre notre démarche de développement de marchés publics.
- •Assurer le fonctionnement d'un nouveau gymnase par des postes nouveaux déjà créés à pourvoir
- •Renforcer le Service Social et ses actions.
- •Renforcer, pour assurer sa pérennité notre participation financière au Réseau des Assistantes Maternelles suite à un désengagement du Conseil Général.
- Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.
- •Maintenir notre effort de gestion de manière à contenir nos dépenses de fonctionnement par habitant (1340 €/habitant soit 20 % de plus que la dépense moyenne par habitant en Ile-de-France. Niveau directement lié à la jeunesse de notre population).
- Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices d'emplois et génératrices de revenus fiscaux, équilibrant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.
- •Faire une reprise anticipée de nos excédents cumulés pour contribuer à l'équilibre du budget de cette année.
- •Après 8 années sans augmentation d'impôts locaux sur les ménages, augmenter cette année la fiscalité pour équilibrer à court, moyen et long terme nos budgets successifs:
 - 25 % pour la taxe sur le foncier bâti (payée uniquement par le propriétaire d'une habitation, d'une activité ou d'un commerce);
 - o 10 % pour la taxe d'habitation (payée par le propriétaire résident ou le locataire)

Ce qui correspond en moyenne annuelle par exemple:

- o Pour une maison de 100 m et un foyer avec deux enfants
 - + 33 € pour la TH
 - + 87 € pour la TFB
- o Pour un appartement de 60 m et un célibataire sans enfant:
 - + 22 € pour la TH
 - + 52 € pour la TFB

NB:

- •Nos bases fiscales globales de foncier bâti sont 4,5 fois plus productrices de recettes que les bases fiscales d'habitation. Ceci est principalement dû à l'importance des surfaces commerciales sur notre commune.
- •Les locataires ne sont touchés que par la Taxe d'Habitation. Les locataires représentent 60 % de la population totale sur Serris. 40 % des habitants sont des propriétaires résidants.
- •Les bases fiscales au m² sont relativement faibles sur notre territoire comparées à des communes portant des services publics comparables.
- •L'imposition résulte du produit: bases X taux.

BUDGET 2011: LES PRINCIPALES TENDANCES (ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU BP + DM 2010)

les recettes propres à l'exercice à taux d'imposition inchangé: 10214000 € soit - 6,14 % par rapport au budget 2010 voté

L'année 2010 a été marquée par des recettes exceptionnelles en matière de taxes additionnelles aux droits de mutations, ce qui explique cette évolution globale de − 668000 €.

Après neutralisation de cet événement, l'évolution corrigée des recettes de fonctionnement est de +1,73 % (172400 €).

Les principales variations sont les suivantes:

- •À taux d'imposition inchangé, le **Produit Fiscal** attendu s'élève à **4969500** € (+ 6,40 % soit + 299000 €). Cette augmentation est liée à hauteur de 2 % à la revalorisation annuelle de l'État des bases. Le reste de l'évolution est lié au développement économique de la ZAC du Centre Urbain (notamment CASTORAMA).
- •La **Dotation Globale de Fonctionnement** attendue s'élève à **1527000 €** (-3,72 % soit -59000 €). Cette baisse est induite par le mode de prise en compte de la population fictive du recensement complémentaire 2007 (40 % pour 2011 contre 60 % en 2010).
- •Les **Dotations du S.A.N.** sont estimées à **920000 €** (- 23,71 % soit 286000 €). La commune, éligible en 2010 à la dotation de solidarité (286000 €) n'est pas certaine d'être éligible en 2011 au regard des nouveaux mécanismes de solidarité actés en 2010.
- •Les **subventions** attendues représentent **1036400 €** (+ 17,85 % soit + 157000 €). Elles émanent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général. Cette évolution provient essentiellement de la C.A. F dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.
- •Les **produits des services** sont estimés à **786000** € (+3,23 % soit + 24,500 €). Cette évolution tient compte de revalorisation des tarifs de 1,8 % au regard de l'inflation 2010.

Les excédents cumulés reportés : 2431500€

Il s'agit des 2245100 € constatés au Compte Administratif 2009 + le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2010 estimé à + 186400 €.

Fonctionnement des dépenses : 11 680 000 € soit + 5,96 % (+ 657000 €) par rapport au budget 2010 voté

La volonté de contenir l'évolution des dépenses au regard d'une part de l'évolution des recettes et d'autre part du niveau d'utilisation des crédits 2010, en maintenant toutefois le bon niveau de service public, a guidé la construction du budget de **dépenses de Fonctionnement.**

L'évolution qui vous est proposée est la suivante:

•Les budgets de service: 4191000 € soit + 3,17 % (+ 128700 €) par rapport au budget 2010. Les budgets de service n'avaient pas connu d'augmentation entre 2009 et 2010. Ainsi, la moyenne annuelle d'évolution sur ces deux dernières années est de 1,58 %.

- Les dépenses de personnel: 6814400 € soit + 4,37 % (+ 285400 €) par rapport au budget 2010. Cette augmentation est liée pour une partie à l'évolution de la masse salariale et à l'évolution de carrière des agents. L'autre partie correspond à l'effet année pleine des recrutements 2010 (ex: gardiens de gymnase) et le renforcement de certains secteurs.
- •Les frais financiers: 30 500 € soit 48,74 % (- 29 000 €) par rapport au budget 2010. Dans le cadre du budget 2010, pour anticiper sur une croissance des taux de court terme, il était envisagé de renégocier une partie de la dette à taux fixe, cette dernière étant à l'heure actuelle entièrement basée sur des taux variables.

Cela étant, la commune a continué de bénéficier de taux variables de court terme extrêmement faibles en 2010. L'enveloppe de 30500 € devrait répondre à une augmentation progressive des taux de court terme.

- •Les dotations aux amortissements: 370 000 € soit + 1,79 % (+ 6500 €) par rapport au budget 2010.
- •Les dépenses imprévues : 20 000 €
- •Le Fonds de Solidarité de la Région Île de France: 254100 €
 Le fait de devenir contributeur est lié à l'évolution de notre population
 D.G.F qui continue de diminuer. Cette évolution impacte les ratios
 financiers par habitant de la commune, ratios dont la comparaison
 avec la moyenne régionale sert à déterminer les communes

Synthèse section de fonctionnement:

contributrices

- •L'épargne brute (recettes de fonctionnement propres à l'exercice moins dépenses de fonctionnement) sur l'exercice est négative: 1466 000 €.
- •Le financement par l'épargne brute de **l'annuité en capital de la** dette représentant 231000 €, l'épargne nette propre à l'exercice est donc négative à hauteur de 1697000 €.

L'augmentation des taux, 10 % TH et 25 % TFB, et l'utilisation d'une partie du Fonds de Roulement viennent équilibrer le budget 2011 et garantir la pérennité d'un niveau prudentiel de Fonds de Roulement:

- L'augmentation proposée des taux génère 1 106 000 € de recettes supplémentaires
- •Le Fonds de Roulement constaté au 31 décembre 2010 est utilisé à hauteur de 591 000 €
- •Le Fonds de Roulement estimé au 31/12/2011 est de 1 744 000 €

Investissement recettes: 1709 000 €

Les recettes propres à l'exercice 2011 :1236600 €

- •L'autofinancement de la dette en capital : 231 000 €
- •Les dotations aux amortissements: 370 000 €
- •Les recettes définitives: 151 900 € (F.C.T.V.A. et T.L.E.)
- •Les subventions d'équipements : 483700 €
 - o 373300 € subvention pour le Contrat Régional
 - o 110400€ "dotation gros entretien des équipements" du S.A.N

Les restes à réaliser de 2010: 472 400 €

Investissement dépenses: 3173500 €

Les dépenses propres à l'exercice 2011 : 2236400 €

- •L'annuité en capital de la dette : 231 000 €
- •Le Contrat Régional équipements culturels et maison du développement durable: 831 000 €
- •Le programme de "gros entretien des équipements" phase 2011 à Jean de La Fontaine: 264 000 €
- •Les actions 2011 de l'AGENDA 21: 200 000 €
- •L'installation de panneaux électroniques sur la ville: 150 000 €

25

Conseil Municipal

26

•Des opérations spécifiques 60000€

o Travaux de voirie: 35000€

o Terrain provisoire mini-moto: 25000 €

•Les dépenses d'équipement courant: 478400 €.

•L'amortissement des subventions versées: 22 000 €

Les restes à réaliser de 2010: 937100 €

Synthèse section d'investissement:

Le besoin d'emprunt nécessaire au financement de la section d'investissement est de 1464500 €.

■ Modification de la composition de certaines commissions

À la suite de la démission de certains élus aux commissions municipales permanentes, celles-ci se retrouvent incomplètes.

Il s'agit des commissions:

- Solidarité Famille/ Petite Enfance
- Enfance/Restauration
- Enseignement
- Environnement / Développement Durable
- Travaux
- Culture

Commission Solidarité - Famille/Petite Enfance:

Membres titulaires	Membres suppléants
- Denis GAYAUDON, Maire	
- Xavier LANERY	
- Luc CHEVALIER	
- Fabrice CHENON	
- Joséphine SOLIMAN	- Aly OUEDRAOGO
- Noura BELLILI	
- Patrick GUEGUEN	

M. Fabrice CHENON propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de Fabrice CHENON au poste de membre titulaire de la Commission Solidarité – Famille/Petite Enfance est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission Enfance - Restauration

Membres titulaires	Membres suppléants
- Denis GAYAUDON, Maire - Anicet FABRIANO - Luc CHEVALIER - Sylvie AUDRAIN - Kirm – Thuy TENG - Nathalie LEJUEZ	- Amal BOURHIM

M. Anicet FABRIANO propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de M. Anicet FABRIANO au poste de membre titulaire de la Commission Enfance - Restauration est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission Enseignement

Membres titulaires	Membres suppléants		
Denis GAYAUDON, Maire Sylvie AUDRAIN Luc CHEVALIER Genevieve CHAFFARD Noura BELLILI Nicolas ZEMANEK Amal BOURHIM	- Isabelle CHADRON - Nathalie LEJUEZ		

M^{me} Noura BELLILI propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de M^{me} Noura BELLILI au poste de membre titulaire de la Commission Enseignement est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission Environnement et Développement Durable

Membres titulaires	Membres suppléants
- Denis GAYAUDON, Maire	
- Martine OFFROY	
- Philippe RICHARD	- Kim Thuy TENG
- Gilbert BRULFERT	,
- Isabelle CHADRON	- Idrissa TRAORE
- Francis TSARAMANANA	
- Françoise PRADAYROL	

 M^{me} Isabelle CHADRON propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de M^{me} Isabelle CHADRON au poste de membre titulaire de la Commission Environnement et Développement Durable est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission Travaux

Membres titulaires	Membres suppléants
- Denis GAYAUDON, Maire	
- Philippe RICHARD	
- Martine OFFROY	- Isabelle CHADRON
- Gilbert BRULFERT	
- Servais YAHOUÉDÉOU	- Nathalie LEJUEZ
- Francis TSARAMANANA	
- Idrissa TRAORÉ	

M. Servais YAHOUÉDÉOU propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de M. Servais YAHOUÉDÉOU au poste de membre titulaire de la Commission Environnement et Développement Durable est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Désignation des représentants dans les instances supérieures

À la suite des dernières démissions d'élus du Conseil Municipal, la représentation de la Ville de Serris auprès de certaines instances extérieures est incomplète. Il s'agit de:

 Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation des Handicapés (CPRH):

La ville de Serris dispose de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants : 2 postes sont vacants

Membres titulaires	Membres suppléants		
Xavier LANERY - Noura BELLILI	- - Joséphine SOLIMAN - Ghislaine SERVIÈRES		

M^{me} Joséphine SOLIMAN propose sa candidature en qualité de membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation des Handicapés (CPRH). Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal.

La candidature de Mme Joséphine SOLIMAN au poste de membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation des Handicapés (CPRH) est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aucun conseiller municipal ne s'est proposé pour les postes de membres suppléants.

2. La Commission Communale des Impôts Directs (CCID):

Cette commission est composée de 8 membres élus titulaires et de 8 membres élus suppléants.

Membres titulaires	Membres suppléants
- Anicet FABRIANO	- Martine OFFROY
- Xavier LANÉRY	-
- Fréderic BALLUET	- Joséphine SOLIMAN
- Isabelle CHADRON	- Servais YAHOUÉDÉOU
- Alain CHITRIT	- Noura BELLILI
- Nicolas ZÉMANEK	- Kim-THUY TENG
- Idrissa TRAORÉ	- Patrick GUEGUEN
- Ali OUÉDRAOUGO	- Nathalie LEJUEZ

Aucun conseiller municipal ne s'est proposé pour le poste de membre suppléant.

3. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):

Le Conseil d'Administration de ce dernier est composé de 7 membres élus.

Membres suppléants
- Xavier LANÉRY
- Ginette MARCOU
- Joséphine SOLIMAN
-
- Noura BELLILI
- Kim-THUY TENG
- Patrick GUEGUEN

 M^me Geneviève CHAFARD propose sa candidature en qualité de membre élu du C.C.A.S. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de Mme Geneviève CHAFFARD au poste de membre élu du C.C.A.S. est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Désignation de deux nouveaux membres de l'association foncière de remembrement

Nous avons été sollicités par la Préfecture de Seine et Marne afin de procéder à la dissolution de l'association foncière de remembrement.

Cette association a été constituée en 1947 et s'est réunie pour la dernière fois en 1960.

La Préfecture demande à toutes les communes de procéder à ces dissolutions; dans le cas contraire, les AFR non encore dissoutes ou encore en activité auront l'obligation d'adopter les statuts contenus dans l'ordonnance n° 2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires à partir du 6 mai 2011.

Toutes les décisions (patrimoine, budget, travaux, dissolution...) doivent être prises par un bureau valablement constitué c'est-à-dire dont les membres ont été renouvelés dans les 6 ans.

Dans la mesure où la composition du bureau a expiré le 31 décembre 1963, et que la totalité des membres de l'AFR de Serris sont décédés, il convient de reconstituer l'AFR, afin de renommer un bureau qui puisse acter la dissolution.

Le renouvellement des membres du bureau se fait de la manière suivante:

- désignation de 2 propriétaires exploitants par la chambre de l'agriculture (la DDT doit nous transmettre les membres)
- désignation de 2 propriétaires exploitants ou a défaut 2 propriétaires par le Conseil Municipal.

Le président de l'AFR ou à défaut le Maire devra réunir le bureau composé de tous les membres désignés ainsi que de Monsieur le Maire, membre de droit, pour élire en son sein à bulletin secret les présidents, vice-président et secrétaire.

Le Maire n'est plus obligatoirement le président, ce peut-être un des membres désignés.

Une fois le bureau valablement constitué, il peut décider de dissoudre l'association.

Une nouvelle délibération du Conseil Municipal devra être prise dans laquelle la commune s'engage à reprendre l'actif et le passif de l'association

Par conséquent, il est demandé dans un premier temps au Conseil Municipal de désigner 2 propriétaires afin de permettre le renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Le conseil municipal propose Messieurs CHARDAIRE et FABRIANO en qualité de propriétaires sur la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Désignation d'un représentant titulaire de la collectivité au comité technique paritaire

Par délibération en date du 14 mai 2008, le Conseil Municipal désignait 5 représentants de la collectivité pour siéger au Comité Technique Paritaire.

Suite au départ par mutation de Monsieur VAUBAILLON, représentant titulaire, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur LEGASA, Directeur Général des Services.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avis du Conseil Municipal concernant le projet de décret inscrivant l'opération d'aménagement dite "Village Nature" parmi les opérations d'Intérêt national

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Fixation des tarifs du séjour Enfance - été 2011

Le service Enfance propose cet été la mise en place d'un séjour découverte en Dordogne pour les enfants âgés de 9/10 ans.

Les 16 enfants accueillis sur ce séjour, seront hébergés en gestion libre dans un bâtiment dur où une cuisine est à leur disposition (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...).

27

Conseil Municipal



Les activités proposées sont: s'orienter et se repérer dans les bois, appréhender son environnement, apprentissage des grandes techniques pour faire du feu, fabriquer des outils en bois, initiation à la reconnaissance des empreintes et traces d'animaux...

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 18 au 23 juillet 2011
- Public: enfants âgés de 9/10 ans
- Prix coûtant: 439,65 € par participant
- Prix global: 7034,33 €
- Tarification: selon la grille tarifaire ci-dessous

Le service Enfance et Enseignement propose également cet été un séjour découverte du canal du Nivernais pour les enfants âgés de 9/10 ans.

Les 16 enfants accueillis sur ce séjour itinérant, seront hébergés en gestion libre sur des péniches (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...). Les activités proposées sont : découverte du canal Nivernais (système des écluses), pilotage encadré des péniches, VTT, canoë, observation de la nature, des étoiles

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 15 au 20 août 2011
- Public: enfants âgés de 9/10 ans
- Prix coûtant: 383,13 € par participant
- Prix global: 6130,00 €
- Tarification: selon la grille tarifaire ci-dessous

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fixation des tarifs du séjour Planète Sport - été 2011

Le service des Sports propose cet été la mise en place d'un séjour à dominante plein air et nautique en Côte d'Opale dans la commune de Wimereux près de Boulogne sur Mer pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activité de plein air et nautique": tir à l'arc, VTT., course d'orientation, char à voile, kite-surf et kayak de mer.

Les 15 jeunes, accueillis sur ce séjour, seront hébergés en gîte en gestion libre (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative composée de 3 personnes (1 directeur de séjour et 2 animateurs).

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 4 au 13 juillet 2011
- Public: jeunes âgés de 11 à 14 ans
- Prix coûtant: 493,80 € par participants
- Prix global: 7407 €
- Prix de vente: selon la grille tarifaire ci-dessous

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Fixation des tarifs du séjour Jeunesse - été 2011

Le service de la Jeunesse propose cet été la mise en place d'un séjour sur la commune de Vendres Plage dans l'Hérault pour les jeunes de 15 à 17 ans.

Le séjour est conçu cette année autour du sport, des loisirs et de

la culture: visite de la Cathédrale Sagrada, du musée et du stade "Camp Nou" à Barcelone, sortie à Port Aventura et animations du camping.

Les 12 jeunes, accueillis sur ce séjour, seront hébergés dans des mobil homes dans un camping (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative mixte

Sur les 12 jeunes attendus, 7 jeunes élaborent le projet avec l'équipe pédagogique de la Maison des Jeunes et s'impliquent dans la préparation du séjour. Le projet visé consiste à intégrer ces mêmes jeunes au sein des équipes des services municipaux, comme les espaces verts, pour qu'ils effectuent des travaux permettant de « financer » une partie de leurs vacances. Les modalités sont en cours d'élaboration.

Il est proposé pour ces jeunes qu'une tarification spécifique soit adoptée.

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 23 au 30 juillet 2011
- Public: jeunes âgés de 15 à 17 ans
- Prix coûtant: 583 € par participant
- Prix global: 6996 € (sous réserve des tarifs pour le transport)
- Tarification: selon la grille tarifaire ci-dessous

■ Autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché N°AO2010-15 relatif à la confection et la livraison de repas et de plateaux-repas

Le marché pour la confection et livraison de repas arrive à son terme. Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offres, alloti de la manière suivante:

- •Lot n° 1: Confection et livraison de repas, repas froids, goûters et pique-niques
- •Lot n° 2: Confection et livraison de repas (scolaire, centre de loisirs et de stages de sports)

•Lot n° 3: Confection et livraison de plateaux-repas

Ce marché est conclu pour une période initiale allant jusqu'au 31 août 2012 à compter de sa notification. La date envisagée pour le commencement d'exécution du marché est le 22 avril 2011. Le présent marché pourra être reconduit, expressément, deux (2) fois par périodes successives de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder la date du 31 août 2014.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire: 427000,00 $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{C}}}$ TTC pour l'ensemble des lots. Compte 611.

Rappel succinct de la procédure:

- -L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et sur le profil acheteur de la collectivité, le lundi 22 novembre 2010.
- La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 12 janvier 2011 à 17 heures.
- Neuf (9) dossiers de consultation ont été retirés. Cinq (5) candidats ont déposé leurs offres avant la date limite.
- Aucun pli n'est arrivé hors délai.

- Le dossier de candidature n'était pas conforme au regard des exigences formulées par le Pouvoir Adjudicateur dans les documents de consultation (avis d'appel public à la concurrence et règlement de la consultation) pour les entreprises suivantes:
 - o API RESTAURATION (lots n° 1, 2 et 3)
 - o SOGERES (lots n° 1 et 2)
 - o AVENANCE (lots n° 1, 2 et 3)
 - o OCRS (lots 1,2 et 3)
- -En application de l'article 52 du CMP il a donc été demandé à ces sociétés de compléter leurs dossiers de candidature avant le 3 février 2011 à 15 heures. Par ailleurs, une information ouvrant la possibilité de compléter sa candidature, dans le même délai, par toutes pièces, a été adressée à la société RGC RESTAURATION (pli n° 1, pour les lots 1,2 et 3) dont le dossier était conforme. Toutes les sociétés ont transmis les compléments de candidatures sollicités, dans le délai imparti.
- -La Commission d'Appel d'Offres du 9 février 2011 a décidé d'accepter à la majorité toutes les candidatures et a demandé qu'il soit procédé à l'analyse des offres.
- L'étude des offres a été menée par le Service Action Éducative. Cellesci ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:
 - Lot 1 Confection et livraison de repas, repas froids, goûters et pique-niques:
 - Variété des menus sur 7 semaines: 50 % (50 points), décomposés comme suivant:
 - oPour les goûters: 25 % (25 points) oPour les repas adultes (personnel communal): 25 % (25 points)
 - Prix des prestations: 40 % (40 points)
 - Performance en matière de protection de l'environnement: 10 % (10 points)
 - Lot 2 Confection et livraison de repas (scolaire, Centres de Loisirs et stages de sports):
 - Variété des menus pour les restaurants d'enfants sur 7 semaines: 50 % (50 points)
 - Prix des prestations: 40 % (40 points)
 - Performance en matière de protection de l'environnement: 10 % (10 points)
 - Lot 3 Confection et livraison de plateaux-repas:
 - Qualité des plats entrant dans la composition des 3 propositions de plateaux-repas 50 % (50 points), décomposés comme suivant:
 - Portionnage: 25 % (25 points)
 - Caractéristiques nutritionnelles: 25 % (25 points)
 - Prix des prestations: 40 % (40 points)
 - Performance en matière de protection de l'environnement: 10 % (10 points)

Concernant le lot 1, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 mars 2011 a décidé de choisir l'offre de la société AVENANCE comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse

Concernant le lot 2, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 mars 2011, a décidé de choisir l'offre de la société API RESTAURATION comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse

Concernant le lot 3, la commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mars 2011 a décidé de le déclarer sans suite.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur

le Maire à signer le marché n° AO 2010-15, relatif à la confection et livraison de repas, plateaux-repas.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 22 Pour et 06 Abstentions.

■ Approbation des rétrocessions à la commune de Serris d'équipements publics réalisés par le SAN du Val d'Europe

Dans le cadre de la convention relative à la remise en gestion des infrastructures et ouvrages réalisés par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe, celui-ci souhaite régulariser la situation foncière des équipements suivants en rétrocédant les équipements suivants à la commune de Serris:

- •Le Groupe Scolaire Robert Doisneau, situé sur la parcelle AE 261,
- La crèche "1 001 Bulles", située sur la parcelle AE 261.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ces rétrocessions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

29

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 26 avril 2011.

■ Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 28 mars 2011

Le procès-verbal du 28 mars 2011 est approuvé à l'unanimité des membres qui se sont exprimés. Vote: 23 Pour et 6 Abstentions.

■ Vote des taux de contributions directes 2011

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

La volonté du Conseil Municipal d'augmenter les taux de la fiscalité pour l'année 2011 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires sur le Budget Primitif, ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les bases prévisionnelles des impositions directes locales ont été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le produit fiscal 2011 attendu est donc le suivant:

Libellé	Taux année	Taux année Bases		Produit	
Libelle	elle N-1 en c		prévisionnelles	Correspondant	
Foncier non bâti	44,40 %	44,40 %	47800	21 223	
Foncier bâti	27,43 %	34,29 %	14632000	5017313	
Taxe d'habitation	14,82 %	16,30 %	6 033 000	983379	
			Total	6021 915	

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 23 Pour et 6 Contre.

■ Dissolution de l'association foncière de remembrement

Nous avons été sollicités par la Préfecture de Seine et Marne afin de procéder à la dissolution de l'association foncière de remembrement.

Cette association a été constituée en 1947 et s'est réunie pour la dernière fois en 1960.

La Préfecture demande à toutes les communes de procéder à ces dissolutions; dans le cas contraire, les AFR non encore dissoutes ou encore en activité auront l'obligation d'adopter les statuts contenus dans l'ordonnance n° 2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires à partir du 6 mai 2011.

Conseil Municipal

30

Toutes les décisions (patrimoine, budget, travaux, dissolution...) doivent être prises par un bureau valablement constitué c'est-à-dire dont les membres ont été renouvelés dans les 6 ans.

Par délibération en date du 28 mars 2011 la commune a procédé à la désignation de 2 propriétaires afin de constituer un nouveau bureau. À cette même date la Chambre d'Agriculture a également désigné 2 propriétaires exploitants afin qu'ils siègent également au bureau.

Après avoir pris contact avec le percepteur pour connaître le reliquat financier de l'AFR, le conseil municipal s'engage à reprendre l'actif et le passif de l'association.

Le reliquat financier que la commune reprend apparaît distinctement dans la délibération ainsi que l'énumération des biens fonciers

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution du marché n° 2011-02 relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse tricolore

Le marché pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et petit travaux arrive à son terme.

Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché de services en appel d'offres sans division de lots. Le marché sera à conclusion à bon de commande avec un montant minimum de 20000 € HT et un montant maximum de 200000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'une année; il pourra être reconduit expressément deux fois sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois ans.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire pour 2011 :

Entretien (forfaits et attachements) : 67550,00 € - VOI 61523 To2

Petits travaux: 52 450,00 € - VOI 61 523 To2

Soit 120 000,00 € TTC

Rappel succinct de la procédure:

- -L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, le vendredi 21 janvier 2011.
- La date limite de remise des offres était fixée au 4 mars 2011 à 17h00.
- 20 dossiers de candidatures ont été retirés. Cinq candidats ont déposé leur offre avant la date limite dont une dématérialisée. Un pli a été remis hors délai (4 mars 2011 à 17 h 30).
- -La Commission d'Appel d'Offres du 30 mars 2011 a décidé d'éliminer l'offre arrivée hors délai, d'accepter toutes les autres candidatures et a demandé à ce qu'il soit procédé à l'analyse des offres.
- L'étude des offres des cinq entreprises a été menée par les services techniques. Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans l'annonce et le Règlement de Consultation avec leur pondération :

o Prix 60 % (60 points): ce critère a été apprécié à partir du montant total TTC du détail quantitatif estimatif (document non contractuel).

- o Valeur technique 40 % (40 points), décomposée comme suit:
- Méthode de mobilisation des moyens humains et matériels afin de faire face à une commande: 15 % (15 points)
- Dispositions adoptées pour l'exécution des prestations, la vérification et le remplacement des lampes, le dépannage et les réparations, l'astreinte: 15 % (15 points)
- Performance en matière de protection de l'environnement à partir de la pratique en termes de gestion des déchets et des moyens mis en œuvre notamment dans le fonctionnement et l'organisation interne, pour participer à la protection de l'environnement: 10 % (10 points).

Ces sous critères ont été jugés à partir de leur item contenu dans le mémoire technique.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 avril 2011, a décidé de choisir l'offre de la société IDIELEC comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

ll est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2011-02, relatif à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et petit travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 25 Pour et 4 Abstentions.

■ Avis sur le projet de décret modifiant le décret 87-191 portant création de l'établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne la Vallée

La mise en œuvre du 8e avenant à la convention du 24 mars 1987, signé le 14 septembre 2010 approuvé par le décret n° 2010-1 081 du 15 septembre 2010, nécessite de modifier le décret de création de l'établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne la Vallée (EPAFRANCE)

Par courrier en date du 12 novembre 2010 le Secrétaire d'État chargé du logement et de l'Urbanisme a transmis au Préfet de Région, un projet de décret modifiant le décret de création de l'établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne la Vallée afin de mettre en œuvre la procédure de consultation en application de l'article L321.3 du code de l'urbanisme.

En effet, le projet de décret modifie l'article 8 du décret du 24 mars 1987, dans lequel sont indiqués les membres du conseil d'Administration.

Il y a désormais, 10 membres représentant l'état, et 10 membres représentant les collectivités territoriales. (Pour le détail des membres voir, projet de décret en annexe, art 3)

Il est à savoir que suivant l'article 321-3 prévoit que "Les établissements publics d'aménagement et les établissements publics fonciers sont créés par décret en Conseil d'État après avis des conseils régionaux, des conseils généraux, des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique et des conseils municipaux des communes de plus de 20000 habitants nonmembres de ces établissements situés dans leur périmètre de compétence. L'avis est réputé favorables s'il n'est pas émis dans un délai de trois mois."

Considérant que le comité syndical du SAN a émis un avis favorable à cette modification lors de sa séance du 10 mars 2011.

Le Conseil Municipal peut donner son avis sur le projet de décret. Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Création administrative de postes - avancement de garde et promotion interne

Suite à la définition par le Conseil Municipal en 2009 des taux de promotion pour les avancements de grade et des conditions y afférant (concordance entre le grade proposé et le positionnement hiérarchique, résultats de l'évaluation et absence de sanction disciplinaire depuis deux ans), il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations de postes pour les départements suivants:

- Département Ressources
 - o 1 poste d'attaché principal à temps complet
- Département Prestations
 - o 2 postes de rédacteur chef à temps complet
 - o 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- Département Action Éducative
 - o 1 poste de rédacteur chef à temps complet
 - o 1 poste d'adjoint technique de 1^{re} classe à TNC (26 h 30)
- Département Action Familiale et Sociale
 - o 1 poste d'adjoint technique de 1^{re} classe à temps complet

Le bénéfice de cette nomination pourra intervenir au 1er mai 2011 au plus tôt.

Ces créations seront prévues au budget primitif 2011.

La suppression des postes libérés sera proposée au prochain CTP.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Motion contre la prospection des gaz de schiste en France et plus particulièrement des huiles de schistes en Seine et Marne

Le gaz de schiste est un gaz naturel de type non conventionnel, emprisonné dans du schiste, dont l'extraction est longtemps demeurée impossible, économiquement et physiquement.

En 2005, les États-Unis ont développé une technique d'extraction, suite à une dérogation aux lois environnementales dont a pu bénéficier le secteur de l'énergie. Cette technique consiste à injecter des millions de litres d'eau et des produits chimiques dans le sous-sol pour fracturer le schiste et autoriser l'extraction du gaz ainsi libéré: c'est ce que l'on appelle la fracturation hydraulique. Les réserves mondiales ont été alors estimées à 250 années de consommation.

Si ces gisements de gaz constituent un nouveau potentiel énergétique et donc un fort attrait économique, ce procédé n'est malheureusement pas sans conséquences pour l'environnement et comporte des risques pour la santé. Ce qui a été démontré dans de nombreux rapports, comme celui de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement et plus récemment celui plus accablant du Commissaire au Développement Durable sur la gestion gouvernementale dans le dossier du gaz de schiste au Canada.

En France, des travaux de prospection ont démarré dans certaines régions du sud, dans le bassin parisien, en Picardie et en Seine et Marne.

Face à une indignation généralisée, le gouvernement a décidé d'un moratoire sur les recherches de gaz de schiste jusqu'en juin prochain, et a lancé une mission chargée d'évaluer les enjeux environnementaux à rendre pour fin mai, avec un rapport d'étape mi-avril

Un projet de loi visant à interdire toute prospection de gaz et huiles de schiste devrait être examiné en urgence à l'Assemblée Nationale début mai.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



31

D é m o cratie

Conseil Municipal

37

Élections Cantonales Résultats

Résultats du 1^{er} tour des élections cantonales: Canton de Thorigny: le 20 mars 2011

	Canton de Thorigny		Ville de Serris	
	Nb de votants	%	Nb de votants	%
Union pour un mouvement populaire M. Arnaud DE BELENET	3 7 6 8	35 %	281	29 %
Parti radical de gauche M. Jean CALVET	2 695	25 %	174	17,9 %
Front national M. Daniel LE BLANC	2309	21,4 %	186	19,2 %
Divers gauche M. Patrick GUEGUEN	1 383	12,8 %	279	28,8 %
Parti communiste M. Gérard SALKOWSKY	620	5,8 %	50	5,2 %

 Chiffres Canton:
 Votants: 11 081 (35,47 %)

 Inscrits: 31 240
 Blancs et nuls: 306 (0,98 %)

Abstention: 20159 (64,53 %) Exprimés: 10775 (34,49 %)

Chiffres Ville de Serris: Votants: 1 000 (28,17 %)
Inscrits: 3550 Blancs et nuls: 30 (0,85) %)

Abstentions: 2550 (71,83 %) Exprimés: 970 (27,32 %)

Résultats du 2nd tour des élections cantonales : Canton de Thorigny : le 27 mars 2011

	Canton de Thorigny		Ville de Serris	
	Nb de votants	%	Nb de votants	%
Union pour un mouvement populaire M. Arnaud DE BELENET	5 927	54,2 %	476	50 %
Parti radical de gauche M. Jean CALVET	2 6 9 5	5016 %	476	50 %

Chiffres Canton: Votants: 11737 (37,57 %)

Inscrits: 31 241 Blancs et nuls: 794 (2,54 %)
Abstentions: 19504 (62.43 %) Exprimés: 10 943 (35,03 %)

Chiffres Ville de Serris: Votants: 1 022 (28,79 %)
Inscrit: 3550 Blancs et nuls: 70 (1,97 %)

Abstentions: 2528 (71.21 %) Exprimés: 952 (26,82 %)

Tribune de l'opposition

Votre argent intéresse!

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons appris avec stupeur les nouvelles orientations du Maire. Il a décidé une augmentation inopportune de la fiscalité de 25 % pour la taxe foncière et de 10 % pour la taxe d'habitation, malgré un excédent de 2500000 € sur l'exercice 2009 et une conjoncture économique et sociale bien difficile pour les français et les Serrissiens en particulier.

En séance du Conseil Municipal du 26 avril, nous avons proposé concrètement de promouvoir vigoureusement l'activité économique dans nos ZAC souffrant d'inertie, et de renoncer à certaines dépenses inopportunes, au lieu d'augmenter les impôts. Hélas, ces idées n'ont pas été retenues au grand dam du pouvoir d'achat des Serrissiens.

La promesse électorale du Maire pour une modération fiscale est-elle déjà oubliée ? Voir le compte rendu intégral du CM sur le blog patrickgueguen.fr

Les élus de l'opposition sont très attentifs aux dossiers suivants :

- -Le devenir du Val d'Europe,
- -Le Village Nature,
- -L'exploitation du gaz de schiste.

Nous restons à votre écoute pour traiter au mieux ses dossiers.

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim, Texte remis pour le n° 69 le 25 avril 2010.

Tribune de la majorité

Poursuite de la réflexion sur l'avenir de notre territoire

Comme nous l'avions évoqué dans la précédente tribune du groupe majoritaire, le Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe a souhaité lancer une réflexion sur un éventuel changement de gouvernance au sein de son territoire qui regroupe les communes de Serris, Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray et Magny-le-Hongre. Il préconise la fusion de ces cinq villes en une seule. Le SAN a invité l'ensemble des élus de ces communes à plusieurs réunions sur cette thématique.

Même s'il est intéressant de poser la question du regroupement de cinq communes en une seule afin d'en mesurer les conséquences, s'interroger ne signifie pas valider de fait le principe d'une telle fusion.

Cette idée n'a jamais été évoquée avec les Val d'Européens, et encore moins en ce qui nous concerne directement, avec les Serrissiennes et les Serrissiens. Or il nous semble plus que légitime de recueillir l'avis des principaux concernés, en l'occurrence les habitants, sur un sujet pouvant impacter de manière forte notre avenir; et ce d'autant plus que cette option n'est pas obligatoire et que d'autres possibilités comme une intercommunalité renforcée doivent également s'étudier.

C'est pour cela que nous organiserons prochainement un échange avec les habitants. Les élus de la Majorité souhaitent vous informer au mieux et échanger avec vous avant toute prise de décision: c'est notre conception de la démocratie et c'est celle que nous pratiquons pour continuer à défendre au mieux vos intérêts.

Les élus de la Majorité

33

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Au Quo tidien

Développement Durable

34

Motion contre la prospection du gaz de schiste

L'extraction du gaz de schiste fait actuellement polémique en France. Les risques environnementaux entourant l'extraction de ce gaz pourraient être considérables. La mobilisation citoyenne s'organise avec des manifestations.

Les élus de Serris ont décidé de réagir face à cette dangereuse pratique qui s'installe en France et notamment en Seine et Marne.



Ce film documentaire aborde le très actuel sujet des gaz de schiste. Josh Fox entreprend un voyage au cœur des États-Unis afin de découvrir quels ont été les impacts de l'exploitation gazière sur la population. On peut y découvrir les effets de l'exploitation du gaz de schiste.

Le gaz de schiste est un gaz naturel de type non conventionnel, emprisonné dans du schiste, dont l'extraction est longtemps demeurée impossible, économiquement et physiquement.

En 2005, les États-Unis ont développé une technique d'extraction, suite à une dérogation aux lois environnementales dont a pu bénéficier le secteur de l'énergie. Cette technique consiste à injecter des millions de litres d'eau et des produits chimiques dans le sous-sol pour fracturer le schiste et permettre l'extraction du gaz ainsi libéré: c'est ce que l'on appelle la fracturation hydraulique. Les réserves mondiales ont été alors estimées à 250 années de consommation.

Si ces gisements de gaz constituent un nouveau potentiel énergétique et donc un fort attrait économique, ce procédé n'est malheureusement pas sans conséquences pour l'environnement et comporte des risques pour la santé. Ce qui a été démontré

dans de nombreux rapports, comme celui de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement et plus récemment celui plus accablant du Commissaire au Développement Durable sur la gestion gouvernementale dans le dossier du gaz de schiste au Canada. En France, des travaux de prospection de gaz et d'huile de schiste ont démarré dans certaines régions du sud, dans le bassin parisien, en Picardie et en Seine et Marne.

Face à une indignation généralisée, le gouvernement a décidé d'un moratoire sur les recherches de gaz de schiste jusqu'en juin prochain, et a lancé une mission chargée d'évaluer les enjeux environnementaux à rendre pour fin mai, avec un rapport d'étape mi-avril.

Un projet de loi visant à interdire toute prospection de gaz et huiles de schiste devrait être examiné en urgence à l'Assemblée Nationale début mai.

Le Conseil Municipal de Serris du 26 avril dernier a voté à l'unanimité une motion contre le gaz de schiste. En voici le contenu:

Motion contre la prospection des gaz de schiste en France et plus particulièrement des huiles de schiste en Seine et Marne

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que cette ressource énergétique peut être désastreuse pour le pays entier et pour la Seine et

Marne, territoire potentiellement exploitable à 80 %,

Constatant que des autorisations ont été accordées, dans certaines régions du sud de la France et en Seine et Marne (notamment à DOUE, JOUARRE et SIGNY SIGNETS) où les travaux de forage ont démarré et ont été momentanément stoppés grâce à une forte mobilisation des citoyens,

Sachant que les opérations de forage sont susceptibles de reprendre en Seine-et-Marne en l'absence d'une action juridiquement viable, et que des travaux de fracturation hydraulique pourraient être réalisés début juin, date de remise du rapport final,

Estimant que cette mission d'évaluation doit également être étendue aux huiles de schiste,

Estimant la volonté de la région Nord Seine et Marne, d'accueillir un Parc National Régional,

Estimant le niveau actuel d'épuisement important de la nappe de Champigny, principale réserve d'eau potable de la région parisienne,

Estimant la richesse culturelle et écologique de la terre de Brie,

Estimant l'engagement de notre commune en faveur du développement durable au travers de notre agenda 21,

Après en avoir délibéré,

Souhaite que l'État prenne en urgence toutes les initiatives visant à abroger par un projet de loi les autorisations de prospection liée au gaz et huiles de schiste sur l'ensemble du territoire, au nom du principe de précaution qui a valeur constitutionnelle.

Et par ailleurs, **souhaite** une réforme du Code Minier afin de le mettre en concordance avec la Charte de l'Environnement et les lois Grenelle de l'Environnement, 1 et 2.

35

Éco-Gestes

Éco-gestes à la maison

Ne jetons pas nos médicaments à la légère!

Chaque année, c'est plus de 70 000 tonnes de déchets médicamenteux, qui sont produits en France soit plus d'un kilo par habitant. Les emballages de ces médicaments, (flacons plastiques ou aluminium, papier des notices, cartons d'emballage ou ampoules en verre), sont recyclables, encore faut-il les déposer dans les lieux appropriés.



Les jeter à la poubelle, dans l'évier ou les toilettes, représenterait un risque important de dissémination dans la nature. Ces déchets ont un impact sur l'environnement et la santé humaine, notamment celle des plus petits. L'ingestion accidentelle de médicament reste la première cause d'accident domestique chez les enfants de 1 à 4 ans.

Les pharmacies sont habilitées à recevoir les emballages des médicaments et à les traiter, de façon écologique. D'un point de vue sanitaire, il est tout aussi important de rapporter les emballages, les médicaments ayant dépassé la date de consommation ou bien endommagés chez son pharmacien.

C'est grâce au dispositif Cyclamed que le traitement de ces déchets est possible. Cette association française a été créée en 1994 par des professionnels de l'industrie pharmaceutique. Les médicaments sont incinérés et font ainsi l'objet d'une revalorisation énergétique.

source: http://www.developpementdurable.com



Nouveaux commerces et services



SARIA GESTION - Syndic de copropriété - Habitation, Bureau, AFUL, ASL

Réactivité, Savoir Faire, transparence de gestion, Accès "internet" aux comptes individuels et aux documents de l'immeuble

15 avenue de Saria, 77 700, Serris Bourg Tel.: 01 64 63 36 10 - Fax: 01 64 63 36 15 www.saria-gestion.fr

TRAITEUR DES LYS



Venez découvrir votre nouveau traiteur, riche en saveurs et haut en couleurs, le traiteur Des Lys au 5 place d'Ariane. Pour vos repas, événements ou tout simplement pour un apéritif.

Vente à emporter du lundi au samedi de 10 heures à 19 heures.

5 place d'Ariane - 77 700 Serris - Face à la gare RER.

Tél.: 01 60 43 49 36



ABITHEA- Conseil en vente, Location - Gestion

Abithea, une agence qui prend soin de vous.

Maria Duboscq ABITHEA Val d'Europe Tél.: 01 60 04 11 35

Fax: 01 60 04 11 67



AXYS PATRIMOINE -

Vous recherchez un conseiller en gestion de patrimoine indépendant pour une relation de proximité dans la durée? Xavier Sandmeyer, 14 ans d'expérience, vous accompagne dans la mise en place et le suivi de votre stratégie patrimoniale au sein du cabinet agréé AXYS Patrimoine.

- 2, cours de la Garonne 77 700 Serris
- Tél.: 01 64 63 75 70
- Courriel: contact@axys-patrimoine.fr
- Site: www.axys-patrimoine.fr



LE 6 BIS

Retrouvez le goût authentique de la cuisine bourgeoise traditionnelle au sein de votre nouveau restaurant!

6 bis, rue Robert Thiboust - 77 700 Serris

Tél.: 01 60 43 60 13

Courrie: le6bis@hotmail.fr

37

Forum de l'emploi et de la formation

Pour la 7^e année consécutive, le SAN du Val d'Europe a organisé un forum sur l'emploi et la formation.

Le 2 8 avril dernier, le gymnase Olympe de Gouges a abrité les stands de plusieurs partenaires économiques du secteur du Val d'Europe proposant emplois, formations ou conseils aux demandeurs d'emplois. Des conférences et des ateliers participatifs ont également ponctué la journée.

Le forum emploi est un rendez-vous indispensable car il permet la rencontre entre les entreprises et les personnes à la recherche d'un emploi. C'est tout un territoire qui se mobilise en faveur de l'emploi et de l'insertion.



Visite du Forum de l'emploi par M. McKain, sous-préfet de l'arrondissement de Torcy, M. Rihan-Cypel, Conseiller régional, M. Balcou, président du SAN Val d'Europe, M.De Bellenet, Maire de Bailly Romainvilliers et Conseiller Général, et M. Gayaudon, Maire de Serris.

Le Serrissien est écologique

Vous l'avez sans doute remarqué, le Serrissien a changé de peau!

S'inscrivant dans la continuité de la démarche de développement durable de la ville, depuis le mois de décembre 2010, Serrissien n° 67, le Serrissien est passé au **papier recyclé**.

Imprimé sur du papier norme "**Imprim'Vert**", cette certification garantit la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux, la non-utilisation des produits toxiques et la sensibilisation environnementale auprès de la clientèle de l'imprimerie.

L'imprimeur Desbouis Gresil, en charge de l'impression du Serrissien, a été désigné suite à l'application d'un marché d'impression dont les critères imposaient des normes de développement durable.



Agenda Serris

ANIMATION

Samedi 18 juin, à partir de 14h00

Fête des Écoles - Groupe scolaire Jean de la Fontaine

Ventes d'enveloppes toutes gagnantes, nombreux lots à gagner, nombreux stands (pêche, chamboule tout, quilles...), buvette-restauration, tombola (tirage à 18 h 00)

Mardi 21 juin,

Fête de la Musique

Place Antoine Mauny (devant l'Hôtel de Ville)

19 h 00 > École de Musique Serrissienne

20 h 00 > Astoria

21 h 00 > Swing Académie

22h00 > Folkom

Place de Saria

18 h 00 / 00 h 30 > Animation DJ Chriss laser sur le thème du Disco (tombola, buvette, stand maquillage) Organisé par l'A.C.E.P.S.Association des Commerçants et Entreprises pour la Promotion de Serris

Fnac Val d'Europe - www.fnac.com

Un aperçu des scènes locales du 77, tout au long de la journée!

Au programme: du blues, de la funk, du jazz, de la soul, de la pop... avec les groupes Amfil, M.M.P.M, Chouquettes Blues, SAD et les élèves de Double Croche, école de musique de Coupvray, Bailly Romainvilliers et Magny le Hongre.

SPORT

Samedi 18 juin, 14h00,

Concours de pétanque en doublette tournante

Maison communale des 4 Saisons. Ouvert à tous sans licence. Organisé par Serris-pétanque. Renseignements auprès de M. SALLES au 0660 3640 55

Dimanche 26 juin,

Randonnée à Fontainebleau de 11 ou 21 km

Rendez-vous devant la boulangerie de Serris à 7 h 45. Contacts: les Randonnées Serrissiennes Tél.: 01 60 43 1872 / Site: rando.serris.free.fr

SAISON ÉCOLOGIQUE

Dimanche 19 juin,

Convergence 2011

Dimanche 19 juin au matin, des groupes de cyclistes partent de tous les coins d'Ile-de-France pour se rejoindre au Champs de Mars à Paris, vers 13 h 30 et pique-niquer. Rendez-vous dimanche 19 juin, à 7 h 30 devant l'Hôtel de Ville de Serris.

INFO MUNICIPALE

Vendredi 17 juin, lundi 4 juillet, Conseils Municipaux

Mercredi 10 août

Ramassage des Ordures extra-ménagères

